

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 11-A rue Principale Sud, le 7 janvier 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent :

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-01-01

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Eric Bergeron à titre de directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

19-01-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine que le conseil municipal autorise la nomination de madame Line Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance du 7 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1.- Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-01-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2.- Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-01-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.3.- Suivi du conseil de décembre

Si veut faire le suivi de certains dossiers du conseil de décembre

4.- Période de questions et demande verbale.

Prêt de salle au Festival du Poisson

19-01-05

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers contribue annuellement au Festival du Poisson par des prêts de locaux, de services rendus et/ou d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que madame Line Bélanger, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe soit autorisé à signer le formulaire « Permis d'évènements spéciaux ».

Et résolu :

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers contribue au Festival du Poisson 2019 par le prêt de la Salle Simard et de la Salle de l'Église ainsi que la cour extérieure du centre communautaire;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte de préparer le stationnement pour l'activité durant la semaine du 28 janvier 2019. Advenant l'indisponibilité des employés de la municipalité, celle-ci permet au Comité Loisirs & Sports, le prêt d'équipement nécessaire afin d'effectuer ces travaux;

QUE le ménage durant cette fin de semaine soit assuré par le Comité Loisirs & Sports ainsi que le ménage et le cirage des planchers à la fin de l'activité;

QU'après inspection des lieux suite à l'activité, la municipalité de Laverlochère-Angliers se réserve le droit de facturer le Comité Loisirs & Sports d'Angliers si un nettoyage s'avérait nécessaire;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Revenus

Décembre

Vente équip. Angliers	7 029.05 \$
Location salle	1 565.61 \$
Loyer Pavillon	6 250.00 \$
Photocopies	229.66 \$
Boîte à malle	27 857.80 \$
Taxes à rec	1 015.59 \$
Foncières	11 688.79 \$
Aqueduc	914.82 \$
Égout	86.26 \$
Traitement des eaux	705.20 \$
Mat. Résiduelle	2 187.03 \$
Pénalité courus	3.14 \$
Intérêts	727.32 \$
Fête familiale	300.00 \$
Total:	<u>60 560.28 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-01-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de décembre 2018 soient autorisées pour des factures s'élevant à 127 617.84 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 31 684.91 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 décembre 2018 imprimé le même jour, totalisant des dépenses de 159 302.75 \$, plus une somme de 24 957.85 \$ consignée au rapport des salaires nets du 21 décembre 2018, le tout totalisant 184 260.60 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Centre réception Timiskaming First Nation

CONSIDÉRANT que la Timiskaming First Nation est à la recherche d'un centre de réception en cas de situation d'urgences;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers possède deux centres communautaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers a toujours prôné l'entraide entre municipalités;

19-01-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise la Timiskaming First Nation à utiliser ses centres communautaires en cas de mesures d'urgences sur le territoire de la Timiskaming First Nation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Capsule Génération

Génération aimerait savoir s'il y a un élu intéressé à tourner une petite capsule d'information en répondant à 5 questions. Les élèves de l'école St-Isidore embarquent dans le projet.

Madame Manon Perron participera à l'activité.

6.3.- Offre de formation

Urgence Québec offre une formation en deux volets sous le thème « Vos relations de presse en situation d'urgence » et « Être porte-parole lors d'une situation d'urgence ».

Monsieur Daniel Barrette y participera.

7.- Dossiers municipaux.

7.1.- TECQ

Commencer à regarder avec les ingénieurs pour débiter travaux au printemps.

Les ingénieurs veulent savoir ce que l'on fait avec le projet de pluvial.

7.2.- Dossier de l'eau potable

Rien de spécial

7.3.- Centre communautaire

Rien de spécial

7.4.- Réseau routier

7.4.1.- Déneigement trottoir Angliers

Il n'est pas nécessaire de déneiger les trottoirs de rue Baie Miller, Cheminot et Rapides-des-Quinze qui devra être sous surveillance au printemps par mesure de sécurité.

7.5.- Sécurité civile

Rien de spécial

7.6.- Gouvernance

7.6.1.- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement visant à déterminer la rémunération des élus.

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Cotten en vue, lors de prochaines séances du conseil, de la présentation d'un projet de règlement et de l'adoption d'un règlement visant à déterminer la rémunération des élus.

7.6.2.- Entente Refuge pour animaux du Témiscamingue

CONSIDÉRANT qu'il y a un refuge pour animaux au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers n'a pas le temps nécessaire pour s'occuper des chats et chiens errants sur son territoire;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de chats et chiens errants sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les cas poussant la municipalité à adhérer au Refuge se multiplient;

19-01-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers adhère au Refuge animal du Témiscamingue en lui cédant la gestion des licences ainsi qu'un remboursement de 1.00\$ / citoyen;

QUE les règlements 2013-278 et 2013-283 du secteur Laverlochère et le règlement 130 du secteur Angliers sur les chats et chiens de compagnie sont applicables dans chacun des secteurs de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

QU'une entente de service animalier soit signé entre la municipalité de Laverlochère-Angliers et le Refuge pour chats et chiens du Témiscamingue;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le l'entente entre la municipalité de Laverlochère-Angliers et le Refuge pour animaux du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.3.- Dossiers élus

CONSIDÉRANT que les élus sont responsables de certains dossiers;

CONSIDÉRANT qu'ils transmettent les demandes de différents comités;

19-01-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens

QUE les élus et membres suivants sont nommés au comité consultatif d'urbanisme: Cindy Cotten, Bertrand Julien, Claude Lemens, Mariette Carrière, et les agriculteurs Wallace Metcalfe, Jacques Brassard et Francis Métivier.

QUE madame Lyna Pine soit renommée déléguée à la bibliothèque auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

QUE monsieur Normand Bergeron soit renommé représentant de la Municipalité de Laverlochère-Angliers auprès du parc linéaire du Témiscamingue;

QUE madame Manon Perron soit nommée représentante de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès de la Corporation de développement de Laverlochère;

QUE madame Lyna Pine soit renommée représentante de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès de la Corporation d'Angliers;

QUE madame Cindy Cotten soit renommée responsable questions familles;

QUE monsieur Claude Lemens soit nommé représentant de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès des Promoteurs d'Angliers inc.

QUE messieurs Daniel Barrette, Normand Bergeron et Bertrand Julien soient nommés représentants auprès du Comité Voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.4.- Renouvellement Carrefour action municipale et famille

CONSIDÉRANT l'importance des familles, des enfants et des aînés pour la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède une politique familiale et une politique pour les aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède une politique familiale et une politique pour les aînés;

19-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten de renouveler l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2018-2019 au coût de 87,38 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.5.- **Transport adapté**

CONSIDÉRANT que la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) a besoin d'une résolution de la part de la municipalité de Laverlochère-Angliers qui s'engage à verser sa contribution pour l'année 2019;

19-01-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 3881\$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.6.- **Retrait signature**

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Bergeron n'est plus à l'emploi pour la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Monique Rivest;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Bergeron et madame Monique Rivest étaient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité à différents endroits;

19-01-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de révoquer l'autorisation de signature de monsieur Éric Bergeron et madame Monique Rivest pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.7.- **Appui des Cercles de Fermières du Québec**

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes victimes de violence et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

19-01-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.8.- Vente d'équipements

Il est décidé de mettre les équipements en vente.

7.7.- Ressources humaines

7.7.1.- Directeur général

CONSIDÉRANT que la directrice générale, sec.- trés. a pris sa retraite en 2018;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Bergeron en janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité détenait une banque de curriculum vitae pour le poste de directeur général lors de l'affichage de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'un candidat répondait aux critères d'embauche;

19-01-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'embaucher monsieur Yan Bergeron, à compter du 14 janvier 2019, afin d'exercer la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier pour le remplacement suite au départ de monsieur Eric Bergeron;

QUE la rémunération est fixée sur une base annuelle pour une somme de 58 000.00 \$ incluant 3 semaines de vacances dès cette année et après le 3 mois de probation le salaire sera fixé à 60 000\$.

QUE le maire Daniel Barrette est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers un contrat de travail édictant les engagements respectifs.

19-01-15

CONSIDÉRANT que monsieur Yan Bergeron exerce la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE monsieur Yan Bergeron, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous les comptes qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertrand Julien que monsieur Yan Bergeron, directeur général, soit autorisé à l'accès de tous les documents et services nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès des différentes instances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.2.- Directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT la nomination de madame Monique Rivest à titre de directrice générale adjointe le 4 septembre 2018 par la résolution 18-09-227;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Monique Rivest;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite nommer une nouvelle personne au titre de directrice générale adjointe;

19-01-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers nomme madame Line Bélanger directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à compter du 7 janvier 2019, au salaire établi dans la politique salariale 2019;

QUE madame Line Bélanger, directrice générale adjointe soit autorisée, à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous les comptes qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.3.- Secrétaire

L'engagement d'une secrétaire sera analysé par le directeur général qui entrera en poste le 14 janvier et la directrice générale adjointe.

7.7.4.- Adoption politique salariale 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers s'est dotée d'une politique administrative;

CONSIDÉRANT que le comité ressources humaines en fait la recommandation;

19-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien d'adopter la politique administrative salariale 2019 tel que recommandé par le comité des ressources humaines, en vigueur en date de la première période de paye de l'année, soit du 30 décembre 2018 au 5 janvier 2019, puis jointe au livre de paie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.5.- Période de pause

Rien de particulier.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

Une rencontre des équipes de pompiers doit être prévue.

8.2.- Commission familiale et MADA**8.3.- Comité du patrimoine****8.4.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

Une rencontre avec les Corporations doit être prévue.

8.5.- Centre communautaire

Claude Lemens et Line Bélanger s'ajoutent à l'équipe du Comité du Centre communautaire.

8.6.- La Régionale**8.7.- Éducation populaire****8.8.- Bibliothèque**

Des travaux sont à terminés à la bibliothèque d'Angliers.

8.9.- Les promoteurs d'Angliers**8.10.- Comité des Loisirs et sports****8.11.- ÉLAN****8.12.- Villégiature****9.- Suivi à la dernière séance du conseil.****9.1.- Offre de vente du MRNFP**

La municipalité a obtenu un délai jusqu'au mois de janvier 2019 pour prendre une décision.

9.2.- Piscine

CONSIDÉRANT la transmission du rapport préliminaire « Développement d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue » lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue, le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que dans ledit rapport, divers scénarios financiers ont été présentés pour donner un aperçu sur les investissements et les dépenses annuelles reliées à ce projet;

CONSIDÉRANT que le rapport (pages 10 à 12) présente 3 options : 1 – la piscine est gérée par **une municipalité**, 2 – la piscine est gérée par une **coopérative** formée des utilisateurs, 3 – la piscine est gérée par une **régie intermunicipale** (exemple : pompiers);

CONSIDÉRANT qu'avant de poursuivre, le conseil de la MRC de Témiscamingue souhaite obtenir une position officielle de chacune des municipalités (hormis la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, qui ont déjà une piscine municipale dans leur secteur) quant à leur intérêt à s'impliquer dans la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers ne détient pas les informations nécessaires avant de se prononcer dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers aimerait avoir une étude plus approfondie pour le dossier de la piscine démontrant clairement les coûts d'un tel projet;

19-01-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien;

QUE le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite connaître la position des autres municipalités face au projet de piscine;

QUE le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers trouve important d'avoir une piscine sur le territoire du Témiscamingue et ce, peu importe le lieu de l'infrastructure aquatique;

QUE le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers se prononcera lorsqu'elle aura les informations concernant le coût de ce projet et l'ensemble des informations;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers ne s'engage pas financièrement pour l'étude et pour ce projet de piscine à cette étape-ci étant donné le manque d'information.

Adopté à la majorité des conseillers.

10.- **Affaires nouvelles**

10.1.- **Déplacement cours d'eau Chartier**

OBVT a envoyé une offre de services pour **l'étude environnementale** du déplacement cours d'eau Chartier. Le coût serait de 8006\$.

Le projet est reporté ultérieurement.

11.- **Information du maire.**

Le maire donne de l'information.

12.- **Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- **Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 23 h 00.

Daniel Barrette, maire

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal, le 11 février 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Demande d'ajout de l'éco-centre aux affaires nouvelles

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1.- Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2019.

Demande d'une modification mineure par Lyna Pine

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-02-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2.- Suivi du conseil de janvier

Si veut faire le suivi de certains dossiers du conseil de janvier

4.- Période de questions et demande verbale.

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

Une citoyenne remet une lettre et demande que nous identifions les chemins privés de la municipalité. Des vérifications seront faites à ce sujet par la municipalité.

5.- Revenus**Janvier**

Confirmation bancaire	235.63 \$
Location salle	357.86 \$
Pompiers St-Eugène	84.00 \$
Photocopies	399.31 \$
Métaux MRCT	1 311.54 \$
Droit carrières	1 147.20 \$
Taxes à rec	3 066.20 \$
Foncières	6 065.33 \$
Aqueduc	746.04 \$
Égout	63.77 \$
Traitement des eaux	370.80 \$
Mat. Résiduelle	1 330.15 \$
Pénalité courus	11.53 \$
Intérêts	104.32 \$
Loyer et ménage Promoteurs	575.94 \$
Publicité journal	10.00 \$
Divers	0.01 \$

Total: 15 879.63 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-02-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de janvier 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 127 514.01 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 18 110.93 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 janvier 2019, totalisant des dépenses de 145 624.94 \$, plus une somme de 23 512.66 \$ consignée au rapport des salaires nets du 31 janvier 2019, le tout totalisant 169 137.60 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1 - Demande d'achat d'un terrain municipale de Céline Deault**

CONSIDÉRANT QUE cette portion de terrain municipal est le seul accès à des terrains municipaux situés près du lac et que nous pouvons y faire du développement dans le futur;

19-02-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Manon Perron que l'offre d'achat de Madame Céline Deault soit refusée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2 – Demande du Club des chasseurs de rédiger une résolution contre le registre des armes à feu

CONSIDÉRANT QUE la loi 64 prévoit que toute arme à feu, sans restriction, présente au Québec doit être immatriculée;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a pris connaissance des arguments du Club des chasseurs de Laverlochère qui sont contre un registre des armes à feu;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a pris connaissance des arguments du groupe PolySeSouvient, ainsi que de la Maison l'Équinoxe qui appui le registre des armes à feu;

19-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de demander au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire d'une année à la « loi sur l'immatriculation des armes à feu » dans sa forme actuelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3 – Demande de la famille de Marie-Laure Racicot-Melançon pour offrir une marque d'attention de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Laure Racicot-Melançon est née dans la municipalité de Laverlochère en 1919;

CONSIDÉRANT QU'elle a été citoyenne de la municipalité depuis ce temps;

19-02-24

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Perron de lui offrir une marque d'attention de la part de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4 – Demande de la MRC de notre position officielle sur notre contribution pour l'année 2019 pour le RIFT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contribué dans le passé pour le RIFT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à inclut à son budget 2019 une contribution de 5972\$;

19-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de contribuer pour l'année 2019 au RIFT pour un montant de 5972\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5 – Demande d'appui du CREAT au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue

Présentation de la demande d'appui au CREAT. On pourra procéder avec la lettre d'appui dans le mois.

6.6 – Demande de Les Promoteurs d'Angliers inc. de devenir membre du groupe Ami du T.E. Draper

CONSIDÉRANT QUE le T.E Draper est situé dans la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 30\$;

19-02-26

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adhérer au « Ami du T.E. Draper »

6.7 – Invitation à devenir membre au conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue

Cette demande a été refusé.

6.8 – Demande d’appui au Projet Embarque A-T du CREAT

Étant donné la présence du « Baladeur » en région, le conseil ne donne pas son appui.

7.- Dossiers municipaux.**7.1.- TECQ****7.1.1- Suivi du programme de la TECQ**

CONSIDÉRANT QU’il reste dans le programme de la TECQ, pour le secteur de Laverlochère 464 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été programmé pour la mise en place d’un égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest, ainsi pour un émissaire de sortie;

19-02-27

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d’aller en appel d’offre pour 2 projets possible :

- 1) L’égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest et un émissaire allant à la Rue Labelle
- 2) L’égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest et un émissaire allant à la Rue Labelle et à la Rue Arpin

Adopté à l’unanimité des conseillers

7.2.- Dossier de l’eau potable**7.2.1- Suivi du programme des bouteilles d’eau**

Le programme des bouteilles d’eau sera de retour, le 1^{er} avril 2019.

7.3.- Centre communautaire**7.3.1- Renouvellement du contrat pour les lignes téléphoniques requis avant le 10 avril 2019**

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler notre contrat avec Télébec avant le 10 avril 2019. Nous sommes présentement sur un contrat de 60 mois;

19-02-28

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Cindy Cotten de modifier notre contrat sur une durée de 12 mois pour un montant de 101.30\$/mois.

Adopté à l’unanimité des conseillers

7.4.- Réseau routier

Discussion sur la TECQ qui sera investi dans la voirie à Angliers.

7.5.- Sécurité civile**7.5.1.- Projet de sécurité civile/mesures d’urgence – Autorisation de l’offre de service déposée par la firme priorité STRATJ**

CONSIDÉRANT QUE le « Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » déposé le 9 mai 2018 par le Ministère de la sécurité publique (MSP) et pour lequel les municipalités doivent se conformer avant le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le MSP favorise les regroupements et échanges de services de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le projet global de services, formations et outils, présenté le 19 novembre dernier par la firme Priorité StraTJ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée était conditionnelle à l'adhésion des 20 municipalités pour obtenir le tarif de 14 869 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre mensuelle des directrices et directeurs généraux du 29 janvier 2019, plusieurs municipalités ont confirmé avoir obtenu le financement pour les volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière doit supporter les municipalités dans la mise en place d'un plan de mesures d'urgences en conformité avec le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

19-02-29

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte l'offre de services de la firme Priorité StraTJ, datée du 19 novembre 2018, pour l'obtention de divers services, pour **un montant maximal de 14 869 \$**, selon la répartition suivante :

- Service, formation, outils (soutien technique, formation, simulations) : 5826.50\$
- Investissements complémentaires regroupés (Soutien technique, trousse) : 5200.00\$
- Technologies de mesures d'urgences (application informatique) : 3842.50\$

D'AUTORISER la dépense à même le financement obtenu par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec et par le poste budgétaire « Sécurité Civil ».

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise M. Yan Bergeron, directeur général-secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom tout document en lien avec l'offre de services de la firme Priorité StraTJ.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.- Gouvernance

7.6.1- Autorisation du directeur général d'inscrire la municipalité à clicSÉQR aux fichiers de Revenu Québec

19-02-30

Il est proposé par Bertrand Julien et résolu unanimement :

QUE, Bergeron Yan soit autorisé

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsables des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes la périodes toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et le la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

7.6.2 – Assurance cyber-risque

Le comité est intéressé à poursuivre les démarches sur une assurance cyber-risque au moment où plus de détail seront disponible.

7.6.3 – Vente de nos équipements

Présentation offre de Marco Clément. Le comité veut avoir une évaluation pour le camion lourd 10 roues avant de poursuivre les démarches.

7.6.4 – Lac Robinson

Séance d'information

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- a) Prolongation du chemin
- b) Ligne électrique
- c) Taxes spéciales après 2 ans

Nous devons procéder à l'élaboration d'un plan d'affaire, avant de continuer plus loin dans le dossier.

7.6.5 - Abri de la patinoire

Présentation des soumissions de Champoux et de G4.

Le conseil a demandé de vérifier le coût d'une installation mobile, avant de prendre une décision.

7.6.6 – Gestion des lots intra-municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs demande une résolution pour permettre à la municipalité de signer une convention avec eux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité manque d'information pour prendre une décision informée sur ladite convention;

19-02-31

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Manon Perron de faire une demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin de recevoir une présentation sur les responsabilités et les obligations liées à la signature d'une convention de gestion des lots intra-municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.7 – Rémunération des élus

Suivi sur ce dossier. Les élus devront soumettre leurs suggestions avant le 22 février 2019, afin de pouvoir rédiger le règlement pour le conseil de mars.

7.6.8 – Refinancement du prêt 2007-240

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour un montant de 179 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite emprunter par billets pour un montant total de 179 900\$ qui sera réalisé le 19 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-240	179 900\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2007-240, la municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

19-02-32

Il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 février;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	15 300\$
2021	15 800\$
2022	16 400\$
2023	17 000\$
2024	17 600\$ (à payer en 2024)
2024	97 800\$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2007-240 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Résolution d'adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 février 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 février 2019
Montant :	179 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 février 2019, au montant de 179 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE

15 300 \$	3,47900 %	2020
15 800 \$	3,47900 %	2021
16 400 \$	3,47900 %	2022
17 000 \$	3,47900 %	2023
115 400 \$	3,47900 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,47900 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 300 \$	2,70000 %	2020
15 800 \$	2,80000 %	2021
16 400 \$	2,95000 %	2022
17 000 \$	3,10000 %	2023
115 400 \$	3,20000 %	2024

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,67653 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE est la plus avantageuse;

19-02-33

Il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE pour son emprunt par billets en date du 19 février 2019 au montant de 179 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-240. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution pour signataire du refinancement du prêt 2007-240

CONSIDÉRANT QUE nous refinançons le prêt no 2007-240 et que nous devons assignés 2 signataires pour signer cette demande à la CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE;

19-02-34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de désigner le maire, Daniel Barrette et le directeur général, Yan Bergeron signataire pour et au nom de la municipalité de tous les documents relatifs au refinancement du prêt 2007-240

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.9 Achat terrains MERN à Angliers

Nous devons fournir une réponse au MERN concernant l'achat de terrains avant mi-avril. Nous devons faire un plan d'affaire au cours du prochain mois.

7.7.- Ressources humaines

7.7.1.- Embauche Secrétaire

CONSIDÉRANT la promotion de Line Bélanger au poste de Directrice Générale adjointe;

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire a été publié;

CONSIDÉRANT qu'un comité a rencontré une candidate en entrevue;

CONSIDÉRANT que la candidate possède de l'expérience en secrétariat

19-02-35

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Madame Monique Vachon comme secrétaire. Il y a une période de probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.2.- Journalier

CONSIDÉRANT l'embauche d'un journalier basé sur une période de probation 3 mois;

CONSIDÉRANT que ce journalier a reçu un avertissement d'améliorer son travail dans les 10 jours suivant un rendement insatisfaisant et qu'on a constaté aucune amélioration;

19-02-36

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de mettre fin à la probation de ce journalier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

8.2.- Commission familiale et MADA

Remboursement couche lavable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'une politique afin de supporter l'achat de couches lavables pour les poupons;

CONSIDÉRANT QUE la politique rembourse 50 % jusqu'à un maximum de 150 \$;

CONSIDÉRANT QU'une demande répondant aux critères d'admissibilité a été déposée;

19-02-37

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder au versement de 140.88 \$ représentant 50 % de l'achat de couches lavables s'élevant à 281.75 \$ à madame Jessica Beauregard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fête Familiale du 16 février 2019

Demande de leur part d'avoir un employé municipal pour 10h sur les lieux.

8.3.- Comité du patrimoine

8.4.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Suivi sur le projet de fusion entre les deux corporations. Les deux corporations ne sont pas prêtes à se fusionner, ils travailleront en collaboration pour l'instant.

8.5.- Centre communautaire

8.6.- La Régionale

Annonce de la vente de La Régionale.

Attente de connaître les nouveaux propriétaires.

La municipalité doit fournir une lettre qui confirme ses responsabilités face à ses équipements installés sur les terrains de La Régionale.

8.7.- Éducation populaire

8.8.- Bibliothèque

9000\$ dépensé dans le projet FARR pour mettre à jour la bibliothèque d'Angliers à ce jour.

8.9.- Les promoteurs d'Angliers

8.10.- Comité des Loisirs et sports

Demande au comité du festival du poisson de produire une requête avec tout leurs travaux à effectuer pour l'édition de l'année prochaine.

8.11.- ÉLAN

Demande du comité de l'Élan pour occuper le bureau vacant situé 11, rue principale Sud à Laverlochère.

CONSIDÉRANT que le comité de l'Élan a besoin d'installation temporaire pendant la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le bureau situé au 11, rue principal Sud à Laverlochère est présentement disponible;

CONSIDÉRANT que le comité à aussi besoin d'un coffre-fort et que la municipalité en possède un qui n'est plus utilisé;

19-02-38

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy de leur permettre d'utiliser le bureau pendant la réalisation du projet et il est proposé par la conseillère Manon Perron de leur céder le coffre-Fort.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.12.- Villégiature**9.- Suivi à la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****10.1 Idside**

Dû à une contrainte de temps, Idside n'a pas été couvert.

10.2 Relais éco-centre

Réflexion devra être faite si le relais éco-centre sera ouvert pendant la période estivale. Une demande pour des statistiques a été faite.

11.- Information du maire.

- TECQ
- Dossier eau potable
- Tenant de lieux de taxe

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est
22 h 38.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal, le 4 mars 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Remise d'un cadre donné par la MRC et remis par le maire à la conseillère Lyna Pine pour ses années effectuées en tant que mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout de 1 point aux affaires nouvelles.
10.2 Consultation publique Coupe 82-51

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-03-39

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 11 février 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-03-40

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 février 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1.- Suivi du conseil de février

Si veut faire le suivi de certains dossiers du conseil de février

4.- Période de questions et demande verbale.

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

Demande de rencontre de la part de M. Paul Coulombe avec le maire et le directeur général pour une explication de leur compte de taxe.

La demande a été approuvée et ils seront rencontrés dans les prochaines semaines.

5.- Revenus**Février**

Dérogation mineure	50.00 \$
Location église Angliers	135.00 \$
Mutation	183.50 \$
Photocopies	0.50 \$
Annonces journal	70.00 \$
Constat SQ	658.00 \$
Taxes à rec	1 904.27 \$
Foncières	6 694.20 \$
Aqueduc	769.84 \$
Égout	78.99 \$
Traitement des eaux	428.80 \$
Mat. Résiduelle	1 080.68 \$
Pénalité courus	2.23 \$
Intérêts	176.89 \$
Boîte à malle	212.50 \$
Comité L. S. Angliers	1 170.82 \$
Arrondissement	(0.01) \$
Entretien ménager	177.61 \$

Total: 13 793.82 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-03-41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de février 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 155 064.63 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 22 773.75 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 février 2019, totalisant des dépenses de 177 838.38 \$, plus une somme de 18 413.40 \$ consignée au rapport des salaires nets du 28 février 2019, le tout totalisant 196 251.78 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1 Problème de pression d'eau causant des problèmes à des équipements**

Demande du copropriétaire du Marché Neveu Bonichoix, si nous avons des options pour régler le problème de pression d'eau sur la rue Principale à Laverlochère.

Un suivi des fuites et une vérification de la consommation des grandes entreprises devra être faite. Nous devons faire une mise à jour sur ce dossier pour le mois de mai.

6.2 Proposition du cercle des fermières pour confection de sacs pour nouveaux arrivants

Le cercle des Fermières propose un prix unitaire de 10\$ pour faire la confection de sacs réutilisables qui seront remis aux nouveaux arrivants. Il y a un intérêt de la part du conseil pour aller vers cette avenue. Une décision sera prise sous peu.

6.3 Adhésion Carrefour Action Municipale et Famille

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Action Municipale et Famille nous sollicite pour renouveler notre adhésion cette année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré par les années passées;

19-03-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de renouveler notre adhésion qui est d'un montant de 87.38 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4 Invitation du club de l'âge d'or d'Angliers « Les Navigateurs d'Angliers » pour rencontrer le conseil municipal

Invitation du club de l'âge d'or pour discuter de l'absence de budget pour l'entretien et des réparations urgentes du centre communautaire d'Angliers.

L'invitation a été acceptée et une date sera déterminée au cours des prochaines semaines.

7.- Dossiers municipaux.

7.1.- TECQ

Suivi sur la rencontre effectuée avec Marie-Christine Bouchard pour lancer l'appel d'offres.

7.2.- Dossier de l'eau potable

Suivi sur la rencontre avec le ministère du 27 février 2019 à Rouyn-Noranda. Obligation de présenter un projet global, pour recevoir une subvention de 95%. Soit Traitement de l'eau potable, canalisation et traitement des eaux usées.

7.3.- Centre communautaire

7.3.1 Changement de serrures

Discussion pour changer les différentes serrures au centre communautaire. Faire le suivi sur le nombre de serrure à changer et regarder pour le prix d'une serrure avec code numérique versus une serrure conventionnelle.

7.4.- Réseau routier

7.4.1 Opération Dégivreur

Suivi sur l'Opération Dégivreur. Discussion du problème avec les camions de pompier qui ne pouvait pas être poster dehors à cause du froid. Discussion du problème d'accès à la fréquence radio où toutes les opérations étaient coordonnées. Un problème de personnel aurait pu se produire dans le cas où l'opération aurait perduré dans le temps. Rencontre avec la SQ le 26 mars à se sujet, pendant la rencontre des DG.

7.4.2 Entretien chemin d'été

Demande appel d'offre pour nivelage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

19-03-43

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de mandater le directeur général pour aller en soumission publique pour l'entretien de nos chemins d'été. La municipalité fera un appel d'offres pour 1 an ou pour 3 ans.

Adopté à la majorité des conseillers.

La conseillère Cindy Cotten enregistre sa dissidence.

Demande d'appel d'offre pour abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimé à plus de 25 000\$;

19-03-44

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à un appel d'offres par invitation pour du calcium liquide. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Sécurité civile

7.5.1 Programme de vérification des avertisseurs de fumée

Projet pour permettre au pompier de vérifier plusieurs avertisseurs de fumée dans les maisons de citoyens.

La MRC nous offre de faire une visite de tous les citoyens sur une période de 5 ans. Discussion d'engager une personne à l'interne pour vérifier l'ensemble des avertisseurs de fumée sur notre territoire dans la même année.

Aucune décision n'a été prise.

7.6.- Gouvernance

7.6.1 – Vente de nos équipements

Le 10 roues n'a pas encore été évalué par un professionnel. Selon les gens du secteur, ce véhicule vaudrait aux alentours de 10 000\$.

7.6.2 - Abri de la patinoire

Nous devons évaluer tous les coûts reliés à l'installation d'un équipement mobile. Nous n'avons pas encore l'information pour la produire au comité. Un retour sera fait au conseil d'avril.

7.6.3 – Rémunération des élus

Présentation du projet de règlement 2019-01.

Un avis public sera affiché dans les bureaux municipaux des 2 secteurs, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

7.6.4 Achat terrains MERN à Angliers

Présentation par le maire Daniel Barrette de l'achat de terrains au MERN.

CONSIDÉRANT QUE le MERN nous offre des terrains pour une valeur de 40 250\$;

CONSIDÉRANT QUE nous devons leur fournir une réponse avant la mi-avril;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire d'environ 110 000\$ sera nécessaire pour la construction d'un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre un projet au volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la FDT est le 2 avril 2019 à 16h;

CONSIDÉRANT QUE ce programme peut nous permettre de recevoir une subvention jusqu'à 20 000\$;

19-03-45

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de monter le plan d'affaire du projet et d'appliquer sur le volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ». De demander une contribution à la corporation de développement économique d'Angliers. De demander une subvention au « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire ».

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.6.5 **Projet de borne électrique**

CONSIDÉRANT QUE le CREAT à un projet d'installation d'une borne électrique dans le secteur d'angliers;

CONSIDÉRANT QUE le CREAT a besoin d'un engagement de la municipalité pour continuer avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressé à l'installation d'une borne électrique dans le secteur Angliers;

19-03-46

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de prendre un engagement pour déboursier 750\$ plus les taxes pour une borne d'une valeur de 4 000\$, ainsi que de contribuer en nature (temps homme), une valeur de 1 000\$ pour l'installation de celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.6 **Affichage numéro civique**

Sur les routes publiques, la municipalité va s'assurer de bien identifier les routes pour la montée Giroux, la montée Fraser, ainsi que pour le chemin du pin rouge et cela à sa charge. L'identification des habitations est à la charge des citoyens. Une annonce sera faite dans le petit journal pour sensibiliser les citoyens à une bonne identification de leur demeure.

Traverse sans nom

CONSIDÉRANT QUE la traverse reliant le 5^e-et-6^e Rang et le 6^e Rang ne porte aucun nom;

19-03-47

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'enregistrer un nom pour cette traverse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.7 Relais Éco-Centre

Les statistiques seront présentées au conseil d'avril.

7.6.8 Stationnement Salle Municipale Laverlochère

Le stationnement de la Salle Municipale de Laverlochère est utilisé comme stationnement personnels par certains citoyens. De plus, certains citoyens se stationnent en avant du garage municipal, bloquant partiellement l'accès.

7.6.9 Participation congrès FQM

Regarder avec le conseil qui va représenter le conseil au congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité envoie des représentants;

19-03-48

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'envoyer 2 représentants au congrès de la FQM 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Ressources humaines

7.7.1.- Embauche Journalier

CONSIDÉRANT que le poste de journalier a été publié;

CONSIDÉRANT qu'un comité a rencontré un candidat en entrevue;

CONSIDÉRANT que le candidat possède les compétences pour être journalier;

19-03-49

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Monsieur Éric Lefebvre comme journalier. Il y a une période de probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

8.2.- Commission familiale et MADA

La fête d'hiver s'est bien déroulée. Le bilan est à venir. Les bénévoles seront remerciés à l'aide du petit journal.

8.3.- Comité du patrimoine

8.4.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Consultation publique coupe 82-51

Présentation par la conseillère Cindy Cotten des commentaires qui seront déposés sur la plateforme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

8.5.- Centre communautaire

À cause d'un escalier trop étroit, il sera désormais impossible d'exposer les cercueils à la salle de l'âge d'or. Les urnes funéraires pourront y être exposées.

8.6.- La Régionale**8.7.- Éducation populaire****8.8.- Bibliothèque****8.8.1.- Projet FARR**

Nous pourrions inclure les frais reliés aux ressources humaines dans les coûts du projet.

8.8.2.- Contribution demandé du réseau BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le réseau BIBLIO demande une contribution pour souligner le travail de nos bénévoles émérites;

CONSIDÉRANT QUE Madame Annette Cardinal de la Biblio Laverlochère a atteint sa 35^e années de bénévolat;

19-03-50

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de contribuer pour un montant de 40\$, afin de remettre à Madame Annette Cardinal, un certificat cadeau lors de la semaine nationale de l'action bénévole.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.9.- Les promoteurs d'Angliers**8.10.- Comité des Loisirs et sports**

La municipalité a transmis à Monsieur Sébastien Fortier les documents pour le volet 4 du programme de la FDT.

Une rencontre entre le maire et le comité des sports et loisirs d'Angliers a eu lieu.

Demande du comité des sports et loisirs d'angliers d'avoir leur propre local.

8.11.- ÉLAN**8.12.- Villégiature****8.13.- Comité consultatif d'urbanisme****8.13.1 Demande de dérogation Champoux-Daigle**

Afin de finaliser la vente de leur propriété située au 108 Chemin Fraser et désigné comme lot 5 593 580, les propriétaires demandent que la marge de recul latérale du garage qui est actuellement de 0,96m soit acceptée comme dérogoire; la marge règlementaire étant de 1,00m comme stipulé au règlement de zonage no 54, art 4.5.

CONSIDÉRANT QUE le garage a été construit par l'ancien propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le garage est bâti sur une dalle de béton et donc difficile à déménager;

CONSIDÉRANT QUE le fait de refuser la dérogation pourrait causer préjudice au propriétaire actuel et empêcher la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune résidence sur le terrain adjacent au garage;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment le plus près du garage est un autre garage situé à plus de 75m;

CONSIDÉRANT QUE des cas similaires ont déjà été acceptés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation;

19-03-51

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que la marge de recul soit acceptée à 0,96m au lieu de 1,00m comme spécifié dans le règlement de zonage no 54, art. 4.5.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.13.2 Présence par téléphone en cas de circonstance extraordinaire

La demande de pouvoir assisté par téléphone à une réunion du comité consultatif d'urbanisme a été refusé. Cindy se retire du comité de CCU et sera remplacée par Manon Perron. Une résolution devra être adopté au prochain conseil.

9.- Suivi à la dernière séance du conseil.

La municipalité a reçu l'entente de service animaliers avec le refuge pour animaux du Témiscamingue signée.

10.- Affaires nouvelles

10.1 Poutrelles

Selon le contrat, EBC devait nous remettre seulement 40 poutrelles. Ces poutrelles ont été reçu.

10.2 Consultation publique coupe 82-51

Ce point a été discuté dans les sujets de la corporation de développement de Laverlochère et Angliers.

11.- Information du maire.

À partir du 19 mars, Line Bélanger sera à Angliers tous les mardis. Sinon, ce sera Yan Bergeron qui sera présent.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22 h 25.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 1er avril 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-04-52

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-04-53

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1.- Suivi du conseil de mars

4.- Période de questions et demande verbale.

Aucune question n'a été posée.

5.- Revenus

MARS

Location salle	275.00 \$
Mutation	754.76 \$
Photocopies	0.38 \$
Boîte à malle	1 724.63 \$
Taxes à rec	5 611.69 \$
Foncières	141 048.90 \$
Aqueduc	17 438.34 \$
Égout	2 578.13 \$
Traitement des eaux	8 761.86 \$
Mat. Résiduelle	19 836.62 \$
Intérêts	318.11 \$
Fête famille	250.00 \$
Permis	50.00 \$
Arrondissement	0.01 \$
Total:	<u>198 648.43 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-04-54

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de mars 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 80 580,35\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 23 340,98\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 mars 2019, totalisant des dépenses de 103 921,33\$, plus une somme de 17 062,49\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 mars 2019, le tout totalisant 120 983,82\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1. – Invitation de Achirou Chaibou à une séance d'information pour le service L'ARTERRE

Le programme ARTERRE est un service de maillage qui vise l'accès agricole par l'accompagnement et le jumelage des producteurs agricoles, propriétaires terriens et aspirants producteurs. M. Achirou Chaibou a déjà rencontré plusieurs municipalités à ce sujet. Il nous demande si nous sommes intéressés à cette séance d'information. Elle s'adresse à tous les intervenants visés par le programme.

Le conseil est intéressé à rencontrer M. Achirou Chaibou avant la séance du conseil du 6 mai 2019.

6.2. – Demande de Monsieur Jacques Gauthier de considérer un changement de la taxation des égouts à Laverlochère.

Soit de changer le frontage par une taxation à l'unité.

Aucune décision ne sera prise à ce sujet

6.3. - Demande de commandite au projet de reconnaissance de l'école Rivière-des-Quinzes.

Demande d'aide financière de l'école Rivière-des-Quinzes, afin de financer les bourses d'excellence remises aux élèves qui se sont démarqués sur le plan académique tout en s'impliquant dans le vécu de l'école.

Aucun montant ne sera versé.

6.4. – Demande de rencontre des promoteurs d'Angliers

Les membres des promoteurs voudraient nous rencontrer afin de se connaître davantage et discuter des différents points qui nous lient, pour assurer un bon fonctionnement de leurs installations.

Le conseil rencontrera les membres des promoteurs. Les promoteurs seront contactés pour déterminer une date de rencontre.

6.5. – Offre promotionnel du journal Le Reflet

CONSIDÉRANT que l'offre reçu du journal Le reflet pour publiciser les activités et les entreprises de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ce journal est dans notre région;

CONSIDÉRANT que nous avons participé par les années passés;

19-04-55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'acceptée leur offre de 425\$ plus taxes pour une page complète de publicité, dans un cahier détachable. Le document sera soumis pour approbation par le conseil avant l'envoi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6. – Demande de prise de position en faveur de la mise sur pied d'un Programme national de gestion du myriophylle

CONSIDÉRANT que le myriophylle à épis, une plante exotique envahissante prolifère dans plusieurs lacs et plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la lutte contre le myriophylle à épis est complexe et coûteuse et qu'un appui important doit être apporté aux intervenants pour lutter contre l'envahisseur;

19-04-56

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten d'appuyer la déclaration « Pour un programme national de gestion du myriophylle à épis » de l'alliance pour la gestion du myriophylle afin de prévenir la dissémination dans les lacs et cours d'eau non atteints, soutenir la recherche fondamentale et expérimentales et appuyer les associations et les municipalités aux prises avec le problème.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.7. – Adhésion à la Société d’Histoire du Témiscamingue

CONSIDÉRANT que la Société d’Histoire du Témiscamingue nous demande d’adhérer à leur organisation;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré en 2018;

19-04-57

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten de déboursier 30\$, afin d’adhérer à la société d’Histoire du Témiscamingue.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

6.8. – Demande d’adhésion au CREAT

CONSIDÉRANT que le CREAT nous demande d’adhérer pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que nous avons un projet de borne électrique prévu avec eux;

19-04-58

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d’adhérer au CREAT pour un montant de 50\$

Adopté à l’unanimité des conseillers.

6.9. – Demande de la MRC d’un appui pour la tenue d’un sommet sur le transport collectif régional interurbain

ATTENDU QUE la question du transport collectif interurbain à l’échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports qui est responsable du transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l’autobus.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a pour mission d’assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires.

ATTENDU QUE le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec.

ATTENDU QUE le ministère des Transports n’a aucune stratégie, politique, plan d’action ou moyen financier conséquent avec l’ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain.

ATTENDU QU’en mars 2018, la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au ministère des Transports, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement seraient abandonnées.

ATTENDU QUE les solutions en place ont un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente.

ATTENDU QUE la mobilité durable des personnes est essentielle en termes d’occupation, d’habitation, de vitalité et d’attractivité du territoire.

19-04-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de demander au ministre des Transports d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus avec la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif régional interurbain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.10 – Demande de contribution pour les équipes de Bantam A, McDonald Barracuda et Atome A. Breton Construction

Aucune contribution ne sera versée.

6.11 – Demande de l'association chasse et pêche d'une lettre d'appui pour le volet 2 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la FDT

Demande pour subventionner l'accès au petit Lac long. Cette association veut remettre sur pied le site. L'association a eu des contacts avec la corporation de développement de Laverlochère.

Refusé, car aucun projet en main au moment du conseil

7.- Dossiers municipaux.

7.1.- TECQ

L'appel d'offre pour le projet de l'émissaire pluvial sur la rue Labelle a été mise sur la plateforme du SEAO le 22 mars 2019. Date limite le 12 avril 2019 à 15h.

7.2.- Dossier de l'eau potable

Une présentation sera faite avec les utilisateurs du service dans le secteur Angliers dans environs 2 mois.

7.3.-Pression eau secteur Laverlochère

Présentation des données recueillies concernant la consommation d'eau recueillis.

Une analyse des fuites devra être effectuée avant la séance du 6 mai.

Une décision sera prise lors du conseil du 6 mai pour déterminer ce qui sera fait.

7.4.- Centre communautaire

Une demande de soumission sera faite à Gesfor pour l'analyse d'amiante et de moisissures au centre communautaire d'Angliers.

7.5.- Réseau routier

7.5.1 Entretien chemin d'été

L'appel d'offres public sera envoyé pour l'édition du 9 avril 2019 au journal le reflet. Date limite le 18 avril à 15h.

7.5.2 Demande d'appel d'offre pour abat-poussière liquide

L'appel d'offres par invitation a été envoyé le 29 mars 2019. Date limite est le 12 avril à 11h.

7.6.- Sécurité civile**7.7.- Gouvernance****7.7.1 – Vente de nos équipements**

CONSIDÉRANT que nous n'utilisons plus le camion cube, la niveleuse ainsi que le 10 roues;

CONSIDÉRANT que nous avons mis ces équipements en vente;

CONSIDÉRANT que la seule offre sérieuse provient du détaillant Clément Chrysler Dodge Ltee;

19-04-60

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de vendre les 3 équipements au prix de 19 500\$. Ce montant correspond à l'offre de Clément Chrysler Dodge Ltee.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.2 - Abri de la patinoire

CONSIDÉRANT que nous aurons besoin d'un abri pour les patineurs cette hiver;

CONSIDÉRANT que nous avons un financement du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur pour un projet de 56 306\$;

CONSIDÉRANT que nous sommes allés en appel d'offres sur invitation écrite auprès de 3 différentes compagnies;

19-04-61

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron, d'accepter l'offre des Roulottes Duratech pour une valeur de 23 500\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.3 – Adoption du projet de règlement sur le traitement des membres du conseil municipal

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (R.L.R.Q., C. T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session régulière du conseil municipal tenue le 7 janvier 2019;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté le 4 mars 2019 ;

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du projet de règlement a été publié le 8 mars 2019;

19-04-62

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement par tous les membres du conseil municipal que le règlement no 2019-01 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

7.7.4 Fréquence du paiement des élus municipaux

CONSIDÉRANT que nous versons des salaires à nos élus municipaux;

CONSIDÉRANT que la fréquence de paiement n'est pas définie dans le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal;

19-04-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'effectuer 2 paiements par année soit à la dernière semaine de mai et à la dernière semaine de novembre.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

7.7.5 Fréquence du paiement des pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que nous versons des salaires à nos pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que par le passé, Laverlochère versait les salaires 1 fois par année et Angliers plus de 4 fois par année;

CONSIDÉRANT que nous voulons harmoniser les 2 secteurs;

19-04-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'effectuer 2 paiements par année soit à la dernière semaine de mai et à la dernière semaine de novembre.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

7.7.6 Achat terrains MERN à Angliers

CONSIDÉRANT que le MERN nous offre d'acheter la partie de la moitié Est du lot 55 Rang VI – Canton de Baby – Lac des Quinze pour un montant de 40 215.53\$ taxe incluse;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation du projet a été faite;

CONSIDÉRANT qu'une demande pour le volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la FDT a été envoyée pour une subvention de 20 000\$;

CONSIDÉRANT que nous avons fait une demande au « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire » pour une subvention de 25 000\$;

19-04-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'accepter l'offre du MERN, si nous sommes acceptés pour la subvention au « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.7 Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

CONSIDÉRANT QU'en prévision de sa prochaine budgétaire, la municipalité de Laverlochère-Angliers a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du 20 mars 2019 préparé à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

19-04-66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu que ce conseil retienne l'offre de service juridique soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- **Coût forfaitaire** : 700 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 180 \$ de l'heure;

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.7.8 Affichage numéro civique

CONSIDÉRANT que plusieurs endroits dans le secteur d'Angliers ont une signalisation déficiente;

CONSIDÉRANT que ces endroits ont été identifiés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont évalué chaque emplacement;

19-04-67

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'acheter et d'installer la signalisation nécessaire sur chacun des sites identifiés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Suivi sur la traverse sans nom

Vérification faite à la commission de la toponymie, cette traverse s'appelle Traverse du 6^e Rang. L'officialisation a été faite le 16 juillet 2003. Nous n'aurons pas à renommer cette traverse.

7.7.9 Relais Éco-Centre

CONSIDÉRANT que l'achalandage du site est de 5.75 visiteurs par journée d'ouverture;

CONSIDÉRANT que nous devons nettoyer le site avant l'ouverture;

CONSIDÉRANT que les matériaux sont mal triés;

19-04-68

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'ouvrir le relais Éco-Centre en mai à une fréquence d'une fois par mois;

De nettoyer le site qui est en ce moment à pleine capacité;

De conscientiser à l'aide du journal, le tri des matériaux;

D'évaluer la possibilité de créer une grille de taxation pour le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.10 Programme bouteille d'Eau

Approbation rapport d'étape

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme de fonds conjoncturel de développement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation requiert que le rapport d'étape soit approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été présenté au conseil lors de cette séance;

19-04-69

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'approuver le rapport d'étape présenté ce 1^{er} avril 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Ventes de bouteilles d'eau

CONSIDÉRANT qu'il reste dans le programme des fonds pour l'achat de 1756 bouteilles d'eau;

CONSIDÉRANT que le programme stipule que la population doit déboursier près de 23% de la facture;

CONSIDÉRANT que nous avons épuisé le montant alloué par l'ex-ministre Blanchette de son budget discrétionnaire, qui permettait aux citoyens un accès complètement gratuit;

19-04-70

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de recommencer la vente des bouteilles d'eau à prix modique dès le mois de mai et que la contribution citoyenne sera de 2,25\$ par bouteille.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.11 – Résolution pour ententes de délégation de gestion

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous demande de manifester notre intérêt à signer une entente de délégation de gestion;

CONSIDÉRANT que nous devons manifester cet intérêt le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que cet intérêt n'engage en rien la municipalité a signé ladite entente;

CONSIDÉRANT que nous devons manifester cet intérêt pour avoir l'information nécessaire requise pour approuver la signature d'une telle entente;

19-04-71

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de manifester notre intérêt à signer une entente de délégation de gestion avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.12 – Offre de service de PG Solution

Présentation de l'offre de service de PG Solution. Cette offre de service permet d'ajouter tous les modules que la ville de Ville-Marie possède déjà dans notre municipalité. Il en coûterait 5 895\$, ceci n'a pas été prévu au budget.

L'offre ne sera pas considérée.

7.8.- Ressources humaines

7.9.- Santé-Sécurité

7.9.1 Visite de Guy Robert dans nos installations

Monsieur Guy Robert a visité nos installations. Il produira un rapport permettant d'identifier nos besoins en formation, vérifier nos besoins au niveau des trousse de premiers soins, vérifier nos équipements de premiers secours et nos besoins au niveau des équipements de protection individuelles.

7.9.2 Adoption de la Politique Santé-Sécurité

CONSIDÉRANT que la municipalité considère ses ressources humaines comme sa principale richesse;

CONSIDÉRANT qu'elle est consciente que la santé et la sécurité du travail de tout son personnel est une priorité pour le bon fonctionnement de son organisation;

CONSIDÉRANT qu'elle entend gérer de façon à bâtir une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail afin que celle-ci occupe une place comparable aux opérations et à la qualité des services offerts aux citoyens;

19-04-72

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron et il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers d'adopter la Politique Santé-Sécurité pour le maintien d'un milieu de travail sécuritaire pour tous dans la municipalité de Laverlochère-Angliers.

La politique est consignée dans le livre des politiques.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

Le camion-citerne de la municipalité devra être réparé pour passer l'inspection. Celui-ci sera envoyé chez Clément Chrysler.

Durant la dernière intervention, difficulté à trouver les numéros civiques des citoyens au lac des seize.

8.2.- Commission familiale et MADA

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Laverlochère : Réception des états financiers de la corporation de développement de Laverlochère. Plusieurs sites sont envisagés pour faire du développement. Autour du Lac Robinson, au lac des seize avec un accès par le 2^e et 3^e rang de Baby et autour du Petit lac Long. Préparation du casse-croute pour la Rigolade du printemps.

Angliers : Un prêt a été proposé à la municipalité pour l'acquisition de terrain.

8.4.- Centre communautaire

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Bibliothèque

Tous les achats sont effectués, il ne reste qu'à finaliser les travaux. Pour le projet FARR, près de 26 000\$ de travaux ont été dépensé.

8.7.- Les promoteurs d'Angliers

8.8.- Comité des Loisirs et sports

8.9.- ÉLAN**8.10.- Villégiature**

Si on acquiert les terrains, ceux-ci seront vendus dès mai

8.11.- Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Cindy Cotten se retire du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Manon Perron accepte de la remplacer;

19-04-73

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de remplacer la conseillère Cindy Cotten par la conseillère Manon Perron sur le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**10.- Affaires nouvelles****11.- Information du maire.**

Vivre au Témiscamingue, c'est lancé. Retour sur l'évènement tenu au Rift

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Ajournement

19-04-74

Considérant que des informations essentielles seront disponibles dans les 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours, il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement d'ajourner la séance au 23 avril, 19h30 à Laverlochère.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h31.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Deuxième séance, de la séance ordinaire du 1^{er} avril, tenue au bureau municipal du secteur Laverlochère, le 23 avril 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller
Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est absent : Madame Lyna Pine, conseillère

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Reprise de la séance du 1er avril 2019.

CONSIDÉRANT que la séance du 1^{er} avril a été ajournée car des informations essentielles étaient seulement disponible au cours des 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-04-75

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Présentation du rapport poids déchets par municipalité

Présentation de Daniel du rapport poids déchets par municipalité

4.- Présentation des coûts pour des systèmes UV

Présentation des coûts relié à un système UV à l'entrée de chaque maison.

5.- Détection de fuites dans nos systèmes d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc dans le secteur Laverlochère semble manquer de pression;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut identifier les fuites sur ses deux réseaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas encore les équipements nécessaires pour une telle vérification;

19-04-76

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter les soumissions de Distribution Cobra pour un montant de 4 710\$ plus taxes, afin d'obtenir un rapport sur les fuites détectées sur notre réseau dans le secteur Laverlochère et d'Angliers.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.- Centre communautaire

Présentation de l'offre de service du groupe GESFOR pour la caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et l'évaluation de la contamination fongique. Quelques modifications seront demandées.

7.- Réseau routier

7.1 Entretien chemin d'été

Demande appel d'offre pour nivelage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

19-04-77

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat pour le nivelage des routes est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Beulé pour une somme de 69 916.30\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

7.2 Demande d'appel d'offres pour abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues;

19-04-78

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le contrat d'abat poussière liquide est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Marcel Baril pour une somme de 37 759.68 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.-Demande d'appel d'offres pour le projet d'égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest et émissaire de sortie

CONSIDÉRANT QU'il reste dans le programme de la TECQ, pour le secteur de Laverlochère 464 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été programmé pour la mise en place d'un égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest, ainsi que pour un émissaire de sortie;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à 527 084.26 \$ avec l'imprévu de 10 % et les taxes;

CONSIDÉRANT QUE 8 soumissions ont été reçues;

19-04-79

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le contrat d'égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest, ainsi que pour un émissaire de sortie est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction UBIC pour une somme de 437 527.47 \$ taxe incluse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. Demande de Jacynthe Marcoux pour l'achat d'un terrain appartenant à la municipalité.

Ces terrains sont gérés par la corporation de développement d'Angliers, la demande leur sera transférée pour évaluation.

10.- Réfection chemin Angliers

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 212 882\$ de la TECQ pour la réfection des chemins;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 75 000\$ du Programme d'aide à la voirie local pour le 6^e Rang;

CONSIDÉRANT que le Rang 5, le Rang 6 et le chemin du Pin Rouge ont besoins d'être rechargés et entretenus;

19-04-80

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten, de demander des estimations pour la réfection du Rang 5, du Rang 6 et du chemin du Pin Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.- Achat d'asphalte froide

CONSIDÉRANT que nous avons un besoin d'asphalte froide pour l'entretien de nos routes;

CONSIDÉRANT qu'il nous reste en inventaire environ 120 sacs seulement;

CONSIDÉRANT que nous avons un budget prévu en 2019 de 8 500\$;

CONSIDÉRANT que nous avons une offre de Wolseley qui prend fin le 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT que nous avons acheté l'asphalte froide de ce fournisseur l'année dernière;

19-04-81

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand de commander à Wolseley 945 sacs à un coût unitaire de 7.15\$ pour un total de 6 756.75\$ avant taxes, plus 550\$ de transport pour un total de 7 306.75\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.- Invitation dîner avec Monique Rivest

Un dîner sera servi à la salle du conseil pour souligner les années de services de Monique Rivest. Les conseillers, le maire et les employés municipales sont invité le 1^{er} mai à midi.

CONSIDÉRANT la retraite de Madame Monique Rivest en décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Madame Monique Rivest a plus de 30 ans de service au sein de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que le conseil veut souligner l'engagement dans le milieu municipal de Madame Rivest;

19-04-82

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de souligner cet engagement et d'acheter un cadeau de retraite pour un montant de 300\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13.- Rencontre Promoteur

La rencontre avec les promoteurs sera le 1^{er} mai 2019 à 19 h au centre communautaire d'Angliers.

14.- Projet au Petit Lac Long de l'association chasse et pêche

La conseillère Cindy Cotten soulève des interrogations sur le montage du projet de l'association chasse et pêche qui a été déposé à la FDT en vertu du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

15.- Information du maire

La demande de la municipalité au volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » a été refusé par la MRC.

16.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

17.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h12.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 6 mai 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent :

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout d'un point aux affaires nouvelles, pourvoirie sans droit exclusif.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-05-83

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 1^{er} et 23 avril 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-05-84

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter les procès-verbaux de la séance du 1^{er} et 23 avril 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1.- Suivi du conseil d'avril

4.- Période de questions et demande verbale.

Une citoyenne demande si on peut avoir des poules dans une zone de villégiature. Une réponse lui sera fourni après une vérification des règlements municipaux pendant la semaine.

5.- Revenus

AVRIL

Sable et Carrière	4 956.87 \$
Location salle	675.73 \$
Mutation	612.15 \$
Photocopies	29.34 \$
Vente équipements	19 500.00 \$
Constat police	149.00 \$
Taxes à rec	3 814.06 \$
Foncières	118 025.48 \$
Aqueduc	22 844.65 \$
Égout	2 271.96 \$
Traitement des eaux	8 249.94 \$
Mat. Résiduelle	19 123.99 \$
Pénalité courus	2.38 \$
Intérêts	470.75 \$
Travaux citoyens	1 219.98 \$
Permis	60.00 \$
Loisirs et Sports AT	350.00 \$
Arrondissement	(0.05) \$
Remboursement FSST	100.92 \$
Publicité journal	24.00 \$
Total:	<u>202 481.15 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-05-85

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois de avril 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 88 174.28 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 34 130.78 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 avril 2019, totalisant des dépenses de 122 305.06 \$, plus une somme de 20 868.64 \$ consignée au rapport des salaires nets du 23 avril 2019, le tout totalisant 143 173.70 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1. – Demande Réseau Biblio pour les bénévoles émérites

CONSIDÉRANT QUE le réseau BIBLIO demande une contribution pour souligner le travail de nos bénévoles émérites;

CONSIDÉRANT QUE Madame Desneiges Lambert de la Biblio Laverlochère a atteint sa 40^e années de bénévolat;

19-05-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de contribuer pour un montant de 50\$ taxes incluses, afin de remettre à Madame Desneiges Lambert, un certificat cadeau qui aurait dû être remis lors de la semaine nationale de l'action bénévole.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2. – Suivi sur pression d'eau de la part de Bonichoix

Suivi de la demande de Monsieur Alex Neveu.

Il consomme pour l'instant 22m³ d'eau par jour, il se peut que sa consommation augmente à 67m³ par temps chaud.

Nous avons constaté une augmentation au cours des 3 dernières années de 85m³ au cours des dernières années. De cela, 72.73m³ est dû à la production accrue de Parmalat.

6.3. – Demande de d'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé.

Demande du RQVVS d'adhérer. Nous n'adhérons pas pour l'année 2019.

6.4.- Demande financement de la maison des jeunes

Aucun financement ne sera accordé à la maison des jeunes.

6.5. Rencontre promoteur (Nouvelle date)

La rencontre du 1^{er} mai étant annulée, il faudra trouver une nouvelle date pour cette rencontre.

7.- Dossiers municipaux.**7.1.- TECQ**

Le dossier d'égout pluviaux et les émissaires sur la Labelle Ouest suit son cours.

7.2.- Dossier de l'eau potable

Présentation de l'offre de N.Sigouin infra-conseils. Ce service conseil nous permettra de faire une demande d'installation adapté au secteur d'Angliers.

L'acceptation ou le refus de cette offre est reporté à plus tard à cause d'incertitudes dans le projet au niveau politique.

7.3.-Pression eau secteur Laverlochère

Vonroll sera dans notre municipalité dans les 2 secteurs dans la semaine du 13 mai 2019 pour procéder à l'évaluation des fuites.

7.4.- Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire aura besoin d'entretien dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la LSST (L.R.Q., C. S-2.1) le propriétaire doit faire en sorte que les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs soient prises;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas caractérisé les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans le centre communautaire;

CONSIDÉRANT la présence de moisissures à certains endroits dans le centre communautaire;

19-05-87

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter l'offre de service du groupe GESFOR pour un montant de 8595\$ plus taxes, afin de caractériser les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et l'évaluation de la contamination fongique du centre communautaire d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Panne de courant

Il y aura une interruption de courant le 11 juin d'environ 12h sur une grande partie du Témiscamingue. Nous ne sommes pas sûr si cette panne va nous affecter. Plusieurs commerces et entreprises pourront être touché dans nos secteurs.

7.6.- Réseau routier (Information)

Nous attendons de voir la décision de la municipalité de Fugèreville avant d'évaluer les coûts reliés à l'élimination du macadam dans le rang 6. Pour l'entrée Sud du secteur d'Angliers, nous sommes à évaluer les coûts pour l'enlèvement de l'asphalte et des différentes travaux requis pour remettre cette portion de route en condition.

7.7.- Gouvernance

7.7.1- Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication et de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

19-05-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que la procédure présentée soit adoptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.2 – Distribution de bouteille d'eau potable

Les coupons seront disponibles dès mardi au marché Léane. Nous avons distribué 10 coupons par adresse. Lorsque les gens auront remis ces 10 coupons, ils pourront en recevoir 9 supplémentaires.

7.7.3 – Demande Volet 1 au programme FDT

Notre projet « Développement d'un secteur de villégiature » ne fera pas l'objet d'une recommandation au conseil de la MRC pour le volet 1 de leur programme.

7.7.4 – Réparation ou démolition des Bac à fleurs à la sortie Est et Ouest du village

CONSIDÉRANT l'état des bacs à fleurs à la sortie Est et Ouest du secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT l'état de la pancarte en bois à la sortie Ouest;

19-05-89

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Manon Perron de démanteler les bacs à fleurs et de retirer la pancarte en mauvaise état à l'entrée Est et Ouest du village. Au cours de l'automne, une décision sera prise, afin de remplacer ces installations.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.- Ressources humaines**7.9.- Santé-Sécurité****7.9.1- Résultats de la tournée d'inspection en santé et sécurité au travail**

Un ménage a été effectué dans nos diverses installations et l'inventaire des produits dangereux a été débuté pour être en conformité avec le SIMDUT 2015. Par la fin mai, nous devrions avoir les fiches signalétiques de l'ensemble de ces produits.

Nous allons inclure dans nos suivis la vérification de nos défibrillateurs.

CONSIDÉRANT l'article 75 du règlement sur la santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT l'absence de stations rince-yeux dans deux de nos installations où nous manipulons des substances corrosive ou toxique;

CONSIDÉRANT que dans une de nos installations la station rince-yeux est non opérationnelle;

19-05-90

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'acheter 2 stations rince-yeux pour la station de pompes d'eaux d'Angliers et pour le garage municipal à Laverlochère. De procéder à la réparation de la station rince-yeux situé à l'usine de traitement des eaux usées et des bassins d'épurations ou de la remplacer selon le coût.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8- Rapport des comités.**8.1.- Brigade incendie****8.2.- Commission familiale et MADA****8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

Laverlochère : Préparatif du casse-croûte par la Rigolade. Un étudiant a été embauché pour s'occuper du centre d'interprétation de la guêpe. Le réseau muséal évalue présentement le centre d'interprétation de la guêpe.

Anglier : En recherche pour embaucher une jeune personne cet été.

8.4.- Centre communautaire (Information)

Suite à une évaluation de Monsieur François Gingras de la MRC, la capacité de la salle Simard est de 0 personnes. Un suivi sera rapidement fait pour corriger la situation.

8.5.- Éducation populaire

Chaque secteur à conserver son indépendance et on chacun droit à du financement.

8.6.- Bibliothèque**8.7.- Les promoteurs d'Angliers****8.8.- Comité des Loisirs et sports**

CONSIDÉRANT QUE le comité demande le soutien de la municipalité pour différents services;

19-05-91

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil autorise la fermeture temporaire de la rue Labelle Ouest les 17, 18, 19 et 20 mai 2019;

QUE la rétro caveuse, le camion-citerne et l'autopompe sont prêtés durant l'activité de même que les gros bacs de recyclage qui sont près de la salle sont déplacés sur le terrain où se déroule l'évènement;

QUE, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à l'installation du chapiteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.9.- ÉLAN**8.10.- Villégiature****8.11.- Comité consultatif d'urbanisme****9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****10.1.- Dossier pourvoirie sans droit exclusifs**

Demande de Monsieur Paul Coulombe pour être reconnues en 2018 comme une pourvoirie sans droit exclusifs. Le dossier à été présenté aux conseillers. Une décision sera lors du prochain conseil, afin de déterminer si nous compensons à l'aide d'une subvention en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipale.

11.- Information du maire.**11.1.- Information sur le tour de l'Abitibi**

Le 19 juillet 2019, le tour de l'Abitibi passera au Témiscamingue. Notre participation sera sollicitée.

11.2. – Dossier Piscine

Un consultant sera présent dans la semaine du 20 mai concernant le dossier de la construction d'une nouvelle piscine. Celui-ci ira à la rencontre des différents conseils.

11.3. – Sac en plastique

Projet pour retirer les sacs en plastique. Un conseiller devra être nommé pour s'occuper du projet et pour discuter avec les commerces.

11.4. – Projet Ominiki

Présentation sommaire du projet Ominiki aux élus.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

La conseillère Cindy Cotten quitte à 22h36

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h39.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 3 juin 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent :

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout de 6.3 Demande Cercle des fermières
Ajout de 6.4 Relocalisation des bacs au lac des douze
Ajout de 10.1 Forêt
Ajout de 10.2 Refuge

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-06-92

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-06-93

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

MAI

Publicité journal	38.33 \$
Location salle	135.00 \$
Mutation	2 206.15 \$
Photocopies	2.00 \$
Crédit MAPAQ	60 354.73 \$
Biblio Angliers	103.92 \$
Taxes à rec	1 617.70 \$
Foncières	97 920.38 \$
Aqueduc	17 014.48 \$
Égout	1 986.31 \$
Traitement des eaux	7 217.92 \$
Mat. Résiduelle	15 207.05 \$
Intérêts	176.75 \$
Assurance organisme	136.25 \$
Permis	245.00 \$
Arrondissement	(0.02) \$
Total:	<u>204 361.95 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-06-94

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de mai 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 127 928.79\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 41 337.34\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 mai 2019, totalisant des dépenses de 169 266.13\$, plus une somme de 21 650.22\$ consignée au rapport des salaires nets du 28 mai 2019, le tout totalisant 190 916.35\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Projet pour l'installation d'un Skate Park dans l'espace du terrain de tennis demandé par Madame Karie Bernèche

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs jeunes adeptes de skateboard dans le secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que le projet sera financier par les commerces et les organismes locaux;

CONSIDÉRANT que les jeunes seront impliqués dans le processus;

CONSIDÉRANT que l'espace du terrain de tennis est déjà est très utilisé;

19-06-95

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de donner l'accord du conseil pour le projet à Madame Karie Bernèche;

QUE l'on aide à trouver un terrain adéquat pour ce projet;

QUE l'on contribue pour un montant de 500\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande du club de l'âge d'or de Laverlochère pour une lettre d'appui à leur projet de remplacement de matériel

CONSIDÉRANT que le club de l'âge d'or de Laverlochère à besoin d'une lettre d'appui pour le Projet Nouveau Horizon pour les aînées;

19-06-96

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de leur donner une lettre d'appui. Cette lettre leur garantira de la part de la municipalité leur local pour les 5 prochaines années. De plus, elle appuiera le changement du réservoir à eau chaude, des appareils électroménagers (poêle, réfrigérateur, congélateur, micro-ondes, chaudrons.), changement de l'amplificateur et d'une centaine de chaises.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Demande du cercle des fermières de Laverlochère pour un nouveau local au presbytère pour leur nouvelle activité de courte-pointe.

CONSIDÉRANT que le cercle des fermières à besoin d'un nouveau local pour leur nouvelle activité de courte-pointe;

CONSIDÉRANT que le local visé est présentement utilisé par le comité sports et loisirs;

CONSIDÉRANT que le club des chasseurs peut accueillir dans leur local le comité sports et loisirs;

19-06-97

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de céder le local utilisé par le comité sports et loisirs au cercle des fermières de Laverlochère sous condition que nous recevions une lettre d'appui du comité sports et loisirs et du club des chasseurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Relocalisation poubelle Lac des Douze

CONSIDÉRANT que les poubelles localisées à l'entrée du Lac des Douze sont utilisées par des gens autres que les résidents;

CONSIDÉRANT qu'il arrive fréquemment que les résidents n'ont plus de place pour y mettre leur propre détritius;

19-06-98

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de relocaliser la poubelle environ 350 mètres plus loin afin d'éviter que les passants l'utilisent encore.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

La rencontre de démarrage a été faite. Nous allons devoir rencontrer les citoyens et les organismes affectés avant le début des travaux.

7.2.- Écocentre

7.2.1.- Nettoyage Écocentre

CONSIDÉRANT que l'écocentre du secteur Angliers est presque à pleine capacité;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, il y a très peu de tri;

CONSIDÉRANT que la plupart du bois devra probablement aller aux déchets ultimes dû à une contamination par plusieurs autres matériaux;

19-06-99

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'évaluer le coût relié au nettoyage du site afin de pouvoir adéquatement faire du tri dans le futur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.2.- Fermeture Écocentre

CONSIDÉRANT que l'écocentre doit être nettoyé pour redevenir fonctionnel;

19-06-100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de fermer l'écocentre, jusqu'à ce que celui-ci soit redevenu fonctionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.-Santé des systèmes d'aqueducs

7.3.1- Présentation des rapports fuites Laverlochère et Angliers (Information)

3 fuites ont été précisément localisé dans le secteur d'Angliers. Celle-ci seront colmaté dans la semaine du 17 juin.

1 fuite détectée dans le secteur Laverlochère, celle-ci est sur la ligne principale d'alimentation. Nous allons tenter de réparer la fuite en même temps que le nettoyage du réservoir le 12 juin. L'eau sera donc coupée toute la journée. Un avis sera envoyé aux citoyens sous peu.

7.3.2- Présentation soumission pour recherches fuites sur réseau localisé

CONSIDÉRANT que la fuite constatée sur la ligne principale sur le réseau du secteur Laverlochère peut être difficilement localisable;

19-06-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter la soumission de Distribution Cobra pour un montant de 2700\$ plus taxes, afin de localiser sur le réseau la fuite, dans le cas où ne n'auront pas réussi à la localiser nous-même.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Centre communautaire (Information)

GESFOR a prélevé leurs échantillons dans le centre communautaire. Nous devrions avoir les résultats d'ici 1 mois. Lors de la prise d'échantillons, plusieurs surfaces ont été endommagé. Nous allons réparer le tout au cours de l'été.

7.5.- Inondation

Les dépenses liées aux mesures d'urgence seront couvertes à 100%. Sac de sable, construction de la digue pour la pump house, temps supplémentaire, sable, machinerie, etc.

Les dépenses liées à la réparation de la pump house, le parc et la rue seront couverts, mais avec une participation de la municipalité sera nécessaire. Nous allons recevoir sous peu les documents nécessaires afin de commencer notre réclamation.

7.6.- Sécurité publique

CONSIDÉRANT que l'implication d'un élu sera requise pour l'élaboration du plan pour les mesures d'urgence;

19-06-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de nommer le maire Daniel Barrette pour aider à l'élaboration du plan pour les mesures d'urgence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Gouvernance

7.7.1.- Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 269 674\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus admissibles s'élèvent à un montant de 388 954.15\$;

19-06-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que la Municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses admissibles de 269 674\$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.2.- Approbation rapport Analyse passif environnemental

CONSIDÉRANT QU'un rapport intitulé « Analyse passif environnemental » a été fait en 2016 en regard des sites potentiellement contaminés;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance dudit rapport;

19-06-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le conseil approuve les conclusions du rapport intitulé « Analyse de passif environnemental » et constate qu'aucun terrain municipal n'a d'antécédent de contamination.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.3- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable.

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Lemens en vue, lors de la prochaine séance du conseil de l'adoption d'un règlement concernant la stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable.

7.7.4- Présentation du projet de règlement concernant la stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable.

Présentation du projet de règlement 2019-02 par la conseillère Manon Perron.

7.7.5- Modification compte taxes Coulombe

CONSIDÉRANT que la propriété de Paul Coulombe, no matricule 2467 78 9944 est une pourvoirie sans droit exclusif en date du 1 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que son compte de taxes 2018 a été facturé comme étant une propriété avec 7 logements;

CONSIDÉRANT qu'une demande à été fait de leur part afin d'y apporter une correction;

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-09 adopté à la séance du 4 septembre 2018 (Résolution 18-10-255) a créé une catégorie pour les pourvoiries sans droit exclusif;

19-06-105

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de corriger le compte de taxes 2018 de Monsieur Paul Coulombe, no matricule 2467 78 9944. Étant donné que cette propriété est une pourvoirie sans droit exclusif, le compte doit être crédité de 1 606\$ pour l'aqueduc, 1 014\$ pour les déchets et matières recyclables, 873\$ pour le traitement des eaux usées et 13,50\$ pour les égouts. Le crédit total sera de 3506.50\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.6- Octroi temporaire pour les dépenses liées au projet des égouts pluviaux et les émissaires subventionnées par la TECQ

Étant donné que nous avons une subvention de la TECQ lié à cet octroi, nous n'avons pas besoin d'un projet de règlement.

CONSIDÉRANT qu'il reste dans le programme de la TECQ 2014-2018, 533 371\$ à verser;

CONSIDÉRANT que le projet pour les égouts pluviaux et les émissaires subventionnées par la TECQ ont été accordé à Construction UBIC pour une somme de 437 527.47 \$. 481 280.21\$ avec un imprévu de 10%.

19-06-106

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de demander un octroi temporaire à la Caisse Desjardins du Témiscamingue au montant de 500 000\$ au taux préférentiel + 0.50%

QUE les personnes autorisées à signer cet octroi temporaire seront Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.- Ressources humaines

CONSIDÉRANT que la fonte des neiges a été plus tard cette année;

CONSIDÉRANT les inondations dans le secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que le balayage des rues vient tout juste de commencer et que nous n'avons trouvé aucun balayeur supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le gazon dans les deux secteurs a déjà besoin d'entretien;

CONSIDÉRANT que nous aurons des travaux de réparations d'aqueduc sous peu au mois de juin;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour le moment;

19-06-107

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'engager au besoin durant une période de 1 à 2 mois, une personne au taux de 15\$/h pour faire l'entretien des gazons.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8- Rapport des comités.**8.1.- Brigade incendie**

Clef sera acheminée aux pompiers pour l'accès au diesel

8.2.- Commission familiale et MADA

Activité crêpe le 25 août à Angliers.

Journée plein air de la MADA le 27 juin prochain.

CONSIDÉRANT que nous avons un budget de 1000\$ pour la MADA;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une journée plein air le 27 juin 2019;

19-06-108

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de remettre à la MADA un montant pouvant aller jusqu'à 500\$ pour leur activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**8.3.1- Demande Achat de terrain**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique d'Angliers est en désaccord avec la proposition;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aussi conserver ces terrains;

19-06-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de ne pas mettre en vente les terrains et que ces derniers demeurent des biens publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.4.- Centre communautaire**8.5.- Éducation populaire**

8.6.- Bibliothèque**8.7.- Les promoteurs d'Angliers**

Réception des états financiers 2018, ainsi que du rapport d'activités.

Une rencontre est prévue le 10 juin à 19h avec eux.

8.8.- Comité des Loisirs et sports**8.9.- ÉLAN**

CONSIDÉRANT que l'épargne à terme de 501 000\$ réservé pour le projet du comité de l'élan est échu;

CONSIDÉRANT que ce montant est maintenant de 508 940.16\$;

CONSIDÉRANT que ce montant est en ce moment dans un compte avantage entreprise à un taux de 1.25%;

CONSIDÉRANT que le comité de l'ÉLAN n'aura pas besoin de ces fonds dans les 5 prochains mois;

19-06-109

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de mettre le montant total de 508 940.16\$ dans une épargne à terme de 5 mois à un taux évalué à 1.46%;

QUE Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier puisse signer pour effectuer cette transaction.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

8.10.- Villégiature

L'achat des terrains dans le secteur Angliers (Résolution 19-04-65) est présentement en traitement chez notre notaire.

Une décision sera prise en juillet concernant le Lac Robinson.

8.11.- Comité consultatif d'urbanisme**9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****10.1.- Forêt**

Aucune nouvelle reçue du MRN à la suite de notre intention de signer une convention de délégation de gestion.

Discussion sur la réserve de biodiversité Kakinwawigak.

10.2.- Refuge

En attente du rapport trimestriel du refuge. Madame Francine Beaudoin sera jointe à ce sujet

Aucune vente de médaille effectuer pour le moment. Le refuge sera contacté pour voir la date où les visites débiteront.

11.- Information du maire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h52.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur Laverlochère, le 2 juillet 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour

10.1 Projet fresque Christian Paquet
10.2 Règlement sur les chiens

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-07-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-07-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus**JUIN 2019**

Publicité journal	10.00 \$
Location salle	185.00 \$
Mutation	2 662.57 \$
Creusage Cimetière	100.00 \$
Pramalat	41 840.98 \$
Biblio Angliers	7 085.08 \$
Taxes à rec	1 955.31 \$
Foncières	94 128.14 \$
Aqueduc	14 983.74 \$
Égout	1 923.64 \$
Traitement des eaux	6 527.39 \$
Mat. Résiduelle	14 036.77 \$
Assurances Corpo Lav	822.95 \$
Intérêts	297.24 \$
Carrière et sablière	828.36 \$
Permis	290.00 \$
Arrondissement	0.01 \$
Assurance Promoteurs et pièces	1 177.74 \$
Location plaque vibrante	154.00 \$
Total:	<u>189 008.92 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-07-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de juin 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 57 734.28\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 362.88\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 juin 2019, totalisant des dépenses de 74 097.16\$, plus une somme de 36 186.85\$ consignée au rapport des salaires nets du 25 juin 2019, le tout totalisant 110 284.01\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1.1- Abat-Poussière**

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont fait la demande pour appliquer de l'abat-poussière dans leur chemin;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre ne couvrirait pas ces chemins;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces chemins ont un grand achalandage;

19-07-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'ajouter de l'abat-poussière dans le chemin du Lac des 16, dans le chemin du Lac des 12, dans la Montée Giroux, dans la montée Fraser et dans le chemin du Pin Rouge. Un montant de 5000\$ plus taxe est approuvé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.1.2- Contrat de nivelage

CONSIDÉRANT que nous avons reçu plusieurs plaintes au cours des dernières semaines sur la qualité du nivelage;

CONSIDÉRANT que certains points au contrat ne sont pas respectés;

19-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de rencontrer Transport Beulé afin d'établir une démarche pour rectifier la situation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande d'aide financière de la municipalité de NDDN pour soirée reconnaissance pour pompiers avec 20 ans de service

Demande d'aide financière pour une soirée reconnaissance des pompiers de la municipalité de NDDN. Aucune décision ne sera prise concernant cette demande.

6.3.- Demande pour uniformiser les adresses sur la montée Fraser

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires dans la Montée Fraser possède une adresse du chemin du pin rouge;

CONSIDÉRANT un risque important des services d'urgences à se rendre dans le mauvais secteur;

19-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de vérifier quelles sont les démarches pour modifier leurs adresses civiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- TECQ****7.1.1.- Travaux sur émissaires et pluvial sur rue Labelle Ouest**

Les travaux vont commencer ce jeudi.

Le comité Loisirs et sports de Laverlochère a été rencontré concernant les travaux qui seront effectués sur le site de la rigolade. L'épicerie a aussi été rencontré, ainsi que transport Lambert.

7.1.2.- Offre de services rues Arpin et Principale Sud

Présentation de l'appel d'offre pour la finalisation des plans et devis pour les rues Arpin Est et Principale Sud. Le mandat original prévoyait les plans à 50 % pour ces 2 rues. Cet appel d'offre sera regardé lorsque la programmation de la TECQ 2019-2023 sera approuvé.

7.1.3.- Offre de services chemin Angliers**Scarifiage Macadam**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la part de Transport D. Barrette & Fils pour le scarifiage de macadam;

CONSIDÉRANT la dégradation du macadam dans le rang 6;

19-07-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'accepter l'offre pour 6 km de macadam dans le rang 6 à Anglier pour un montant de 1621\$/km plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Offre de services professionnels – Ingénierie

CONSIDÉRANT que le rang 5, le rang 6 et le chemin du pin rouge ont besoin de réfection;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 212 882\$ de la TECQ pour la réfection des chemins;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 75 000\$ du programme d'aide à la voirie local pour le 6^e Rang;

19-07-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin Stavibel Inc. pour le montant de 10 246.65\$ plus taxes;

QU'une demande soit effectué pour analyser les différentes gravières pour déterminer où se trouve le matériel le plus approprié pour les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2- Adoption du Règlement sur stratégie québécoise d'économie d'eau potable

ATTENDU que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le Gouvernement du Québec sollicite les municipalités afin qu'elles contribuent davantage à économiser l'eau potable, notamment par l'adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session régulière du conseil municipal tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté le 3 juin 2019 ;

19-07-118

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement par tous les membres du conseil municipal que le règlement no 2019-02 intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- **Écocentre**

Une rencontre avec l'éco-centre de Fabre a été faite. Nous allons devoir envoyer notre bois directement à Rouyn-Noranda. Le coût sera moins que les 200\$/T, mais nous devons payer le transport. On attend une confirmation de Katy Pellerin à ce sujet.

7.4.- **Centre communautaire (Information)**

Présentation des rapports de GESFOR sur la présence d'amiante et de contamination fongique au centre communautaire. Il y a eu moins d'échantillons que prévu soit environ 80 au lieu de 125.

Présence de moisissure *Alternaria sp* au sous-sol, dans la structure de bois du plafond. C'est une espèce aéroallergène.

Présence d'amiante à plusieurs endroits, surtout dans le plâtre, le crépi, les carreaux de vinyle de plancher et les carreaux de plafond insonorisant.

7.5.- **Inondation**

7.5.1- **Réclamation inondation**

Nous avons reçu les documents relatifs au Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents -Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans des municipalités du Québec. Nous avons jusqu'au 5 septembre pour acheminer notre réclamation.

7.5.2- **Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables. (Information)**

Présentation du projet de décret et de la zone affectée. Dans les zones affectées, aucune construction ou reconstruction ne sera permise. Nous pourrions émettre des permis pour les réparations et entretiens.

Nous avons des commentaires à émettre avant le 4 juillet. Une carte avec les inondations réelles sera produite et envoyé au ZIS.

Il y aura aussi une assemblée publique le 4 juillet 2019 à 19h. Les citoyens des secteurs touchés pourront y assister.

7.6.- **Gouvernance**

7.6.1- **Offre de cession à titre gratuit à des fins de voie publique Lot 13 partie du rang 3 et Lots 15A partie et 16A partie du rang 5 de l'arpentage primitif du canton de Baby**

CONSIDÉRANT que le MERN offre une cession à titre gratuit à des fins de voie publique, Lot 13 partie du rang 3 et Lots 15A partie et 16A partie du rang 5 de l'arpentage primitif du canton de Baby;

19-07-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter l'offre du MERN;

QUE Yan Bergeron, directeur général et Daniel Barette, maire signeront les documents reliés à cette offre de cession à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.2- Renonciation clause restrictive sur lots 5 593 744 et 5 593 286

La résolution #5490-06-2017 demande la renonciation à la clause restrictive sur lots 5 593 744 et sur une partie du lot 5 593 286.

La renonciation de la clause restrictive ne sera pas à coût nul. Les terrains seront laissés à leur valeur marchande. Avant de prendre une décision à ce sujet, nous allons demander le temps restant pour la renonciation.

7.6.3- Résolution pour déterminer un signataire pour l'entente de délégation

CONSIDÉRANT que le MFFP nous demande de déterminer qui sera les signataires de l'entente de délégation;

19-07-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que Yan Bergeron, directeur général et Daniel Barette, maire puisse signer cette entente de délégation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.4- Autorisation pour l'exploitation de la gravière à Richard Lambert

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée au CPTAQ pour l'exploitation et l'agrandissement de la gravière de Transport Richard Lambert;

19-07-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien d'autoriser l'exploitation et l'agrandissement de la gravière situé dans la partie arrière et boisée de la Ferme N.L. Bournival enr. conditionnellement à l'approbation du CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Refuge

Présentation des statistiques reçus du refuge. Un exemple de rapport leur sera fourni pour les futurs rapports afin d'avoir un peu plus de détails sur les différentes interventions.

7.8.- Tour de l'Abitibi

Le tour de l'Abitibi sera au Témiscamingue le 19 juillet. Le tour va passer directement dans le secteur Angliers.

Une demande a été faite par la MRC pour trouver des bénévoles.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

Les clés pour le réservoir de carburant au garage municipal du secteur Angliers ont été remis aux pompiers.

8.2.- Commission familiale et MADA

8.2.1- Demande d'installation d'une boîte à livre près de banc en face du presbytère

CONSIDÉRANT qu'il y a peu d'achalandage près du banc en face du presbytère;

CONSIDÉRANT que la MADA demande l'installation d'une boîte à livre près de ce même banc;

19-07-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de regarder avec la corporation de la municipalité de Laverlochère pour la possibilité d'installer une boîte à livre;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.2- Demande pour tracer des lignes de terrain de pickleball sur les terrains de tennis des deux secteurs

CONSIDÉRANT que de plus en plus de citoyens s'adonnent au pickleball;

CONSIDÉRANT que les terrains de tennis de nos deux secteurs sont propices à la pratique de ce sport;

19-07-123

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de tracer des lignes de pickleball sur les terrains de tennis des deux secteurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.3- Demande MADA Laverlochère au Parc de la Marmaille

Demande pour installer une deuxième zone avec du sable pour le jeu de fer. Ils veulent que nous regardions aussi pour une zone pour la pétanque. Une validation de l'espace devra être faite préalablement à une prise de décision.

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

8.4.- Centre communautaire

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports (Information)

Angliers: L'aréna appartient à la municipalité, seule la gestion a été donné au comité Loisirs et sports.

8.8.- ÉLAN

8.9.- Villégiature

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1- Fresque Christian Paquet

Le projet de fresque de Monsieur Christian Paquet n'est toujours pas effectué. Il sera contacté pour lui signifier que les montants retenus à cet effet le seront jusqu'à la fin août. Dans le cas où, le projet ne se réalise pas, une décision devra être prise pour savoir où cet argent devra être dépensé.

10.2- Règlement sur les chiens

Suite à l'adoption en juin 2018 d'une loi qui prévoit l'encadrement des chiens, nous devons mettre à jour notre propre règlement. Nous pourrions procéder lorsque le règlement d'application sera sorti.

10.3- Bureau de poste secteur Angliers

CONSIDÉRANT que la poste dans le secteur d'Angliers est traité au bureau de poste de Notre-Dame-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le secteur d'Angliers et le secteur de Laverlochère sont fusionné depuis janvier 2018;

CONSIDÉRANT que cette situation amène plusieurs problèmes dans la distribution de la poste à Angliers;

19-07-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de faire une demande auprès de Poste Canada pour que le courrier soit traité dans le secteur Laverlochère au lieu de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

Les rapports sont prêts.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h44.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 5 août 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent : Monsieur Bertrand Julien, conseiller

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

1 point ajouté à l'ordre du jour
10.4 : Comité de suivi Olymel

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-08-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-08-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

JUILLET 2019

Constat Police	907.00 \$
Location salle	284.50 \$
Mutation	1 770.77 \$
Projet patinoire	15 000.00 \$
Cimetière - terrain	80.00 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Taxes à rec	760.46 \$
Foncières	24 382.05 \$
Aqueduc	5 166.15 \$
Égout	557.73 \$
Traitement des eaux	1 486.21 \$
Mat. Résiduelle	4 278.13 \$
FSST	53.94 \$
Intérêts	444.02 \$
Photocopies	9.88 \$
Permis	130.00 \$
Ajustement	0.02 \$
Cellulaire Monique	197.24 \$
Confirmation taxes	1.59 \$
Location terrain Ubic	40.00 \$
Total:	<u>55 599.69 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-08-127

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois de juillet 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 168 610.97\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 25 416.80\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 juillet 2019, totalisant des dépenses de 194 027.77\$, plus une somme de 19 847.11\$ consignée au rapport des salaires nets du 23 juillet 2019, le tout totalisant 213 874.88\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1- Demande d'adhésion de Tourisme Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que Tourisme Abitibi-Témiscamingue nous demande d'adhérer à leur organisation;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permettra de donner de la visibilité à la municipalité;

19-08-128

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adhérer pour une année à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 265\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

7.1.1- Utilisation du fonds pour Réfection et entretien de certaines voies publiques du Secteur Angliers

CONSIDÉRANT que nous avons un fonds pour Réfection et entretien de certaines voies publiques du Secteur Angliers d'un montant de 35 349\$;

CONSIDÉRANT que nous rechargeons plusieurs chemins dans le secteur Angliers cet automne;

19-08-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'utiliser ce montant 35 349\$ afin d'aider au rechargement qui sera fait cet automne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.2- Présentation devis pour rechargement chemin Angliers.

CONSIDÉRANT que le rang 5, le rang 6 et le chemin du pin rouge ont besoin de réfection;

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier nous avons fait préparer un devis conformément à la résolution 19-07-117;

19-08-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens d'accepter que le devis pour un montant estimé à 392 064,75\$ avec taxe soit mise sur la plate-forme SEAO, mais avec les changements suivant à apporter :

- 7m au lieu de 8m sur la largeur
- 150mm au lieu de 200mm d'épaisseur
- Enlèvement avec baguette
- S'assurer que le chemin du Lac Pigeon restera accessible, si on utilise cette gravière

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.3- Suivi projet émissaire pluvial

Les travaux de l'émissaires sont presque terminés. Dans les 2 prochaines semaines, l'asphaltage sera fait.

Une problématique est survenue lors des grandes pluies en juillet. Nous avons dû percer les géotextiles et enlever les cloches dans les émissaires pour permettre les écoulements des eaux. Les problèmes ont été reportés à SNC Lavalin.

7.2- Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Présentation du plan. Une demande doit être présenté au programme de réhabilitation du réseau routier local avant le 30 novembre, afin d'avoir une approbation du ministre le 31 mars de l'année suivante. Nous pourrons avoir des montants pour le secteur Laverlochère et Angliers.

Il y aura une possibilité de 166 357\$ pour le secteur Angliers et 128 961\$ pour le secteur Laverlochère.

7.3- Lac Robinson

7.3.1- Construction d'un chemin d'accès

CONSIDÉRANT que le MERN procèdera au tirage au sort des terrains situés au Lac Robinson au mois de septembre;

CONSIDÉRANT que la construction d'un chemin municipal est nécessaire pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la MRC financera probablement une partie du chemin, étant donné que les loyers seront payés à la MRC;

19-08-131

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à la réfection de l'accès existant pour un montant estimé à 11 600\$ plus taxe, à la construction d'un chemin d'accès avec rond-point estimé à 40 000\$ plus taxe et à l'embauche d'un ingénieur forestier pour superviser les travaux pour un montant estimé à 5160\$ plus taxe, soit 10% des travaux. Les travaux débiteront lorsque 7 des 12 terrains trouveront preneur. Ce chemin ne sera pas accessible durant la période hivernale;

QU'on autorise le directeur général à faire l'embauche de l'ingénieur au moment de la construction du chemin.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.3.2- Exigences de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit la construction d'un chemin selon la résolution 19-08-131 au Lac Robinson;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer du bon financement de cette nouvelle infrastructure au Lac Robinson;

19-08-132

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de demander aux gagnants du tirage au sort de se construire dans un délai de 2 ans, à partir de la date de la construction du chemin d'accès;

QU'une taxe spéciale soit appliquée sur ces terrains dont aucune construction n'aura été faite après les 2 ans prescrit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Écocentre

Le site de Rouyn-Noranda est disponible pour accueillir le bois provenant de notre écocentre. Celui-ci sera donc vidé ce mois-ci.

7.4.1- Affectation de la vente de métal

CONSIDÉRANT qu'à l'écocentre d'Angliers, la majorité du métal a été accumulé avant 2018;

CONSIDÉRANT que la population du secteur Laverlochère ne peut accéder au site;

19-08-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de verser tous les revenus à l'excédent d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.2- Affectation du nettoyage du site

CONSIDÉRANT que le site de l'écocentre reçoit du matériel depuis son ouverture;

CONSIDÉRANT que le site est utilisé seulement par la population du secteur Angliers;

19-08-134

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Normand Bergeron d'affecter les frais liés au nettoyage à l'excédent d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.3- Frais d'opération de l'écocentre en 2020

Discussion sur l'opération de l'écocentre en 2020. Plusieurs décisions devront être prise avant la réouverture du site tel que l'aménagement, la nouvelle réglementation, ainsi que le financement.

7.5.- Nouveau site internet

Le nouveau site internet est maintenant en ligne. www.laverlochere-angliers.org . Lors du prochain journal nous allons en faire la promotion. L'ouverture de la page Facebook est en cours. Elle devrait être prête au cours du mois d'août.

CONSIDÉRANT que le nouveau site internet a besoin de photos;

19-08-135

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens un montant de 100\$ plus taxe afin d'avoir des photos du secteur Angliers pour mettre sur le nouveau site internet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Gouvernance

7.6.1- Présentation des états financiers

CONSIDÉRANT que les états financiers de 2018 ont été présentés au conseil municipal de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que le rapport est expliqué au conseil;

19-08-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le rapport financier 2018 de la municipalité de Laverlochère-Angliers est accepté par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.2- Utilisation de l'excédent de financement pavillon au remboursement de la dette règlement 2017-310

CONSIDÉRANT que nous avons un excédent de financement pour le pavillon (Règlement 2017-310) pour un montant de 11 278.85\$;

19-08-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que cet excédent soit utilisé pour le remboursement de la dette du règlement d'emprunt 2017-310. Si ce montant peut être appliqué dès cet année sans pénalité, le montant de 11 278.85\$ sera immédiatement appliqué ce mois-ci contre la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.3- Demande d'exclusion de la Zone d'intervention spéciale (ZIS)

ATTENDU QUE, depuis le 17 juin 2019, une zone d'exploitation spéciale vise plus d'une centaine de terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard, occasionnant un gel injustifié dans les permis de construction. Cette zis identifie une fausse zone inondable, puisque ces 3 lacs ne sont pas des lacs naturels mais plutôt des réservoirs dont le niveau maximum est fixé et contrôlé par les gouvernements supérieurs, sans que le milieu ait un mot à dire. L'imposition de cette zis risque d'occasionner des hausses de primes d'assurances, une dévaluation des propriétés et une incertitude quant aux permis de construction que les citoyens peuvent obtenir;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec affecté ce printemps par des inondations dues à des embâcles, des pluies abondantes ou aux changements climatiques, le niveau de ces 3 réservoirs est contrôlé et opéré selon un niveau maximum (179.56 mètres pour le lac Témiscamingue et 263.59 mètres pour les lacs Des Quinze et Simard). Ces niveaux maximums servent de référence aux arpenteurs dans l'identification des limites des terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard (en vertu de la politique de protection des rives). La limite de la zone potentiellement inondable est donc connue : c'est la matrice graphique. Le ministère de la Sécurité publique a confirmé par écrit, qu'aucune réclamation n'a été payée pour des sinistres reliés aux inondations antérieurement à 2018. Travaux publics Canada (gestionnaire du barrage de Témiscaming) confirmait en 2016 que le niveau maximum n'avait jamais été dépassé au cours des 25 dernières années. Contrairement au Sud du Québec, où les niveaux d'eau élevés sont atteints au printemps, ces 3 réservoirs sont opérés pour que soit atteint le niveau maximum à l'été et à l'automne afin de constituer une réserve pour les centrales hydroélectriques situées en aval (demande de pointe d'électricité), le niveau minimum est atteint au début du printemps afin de débiter la saison des crues avec des réservoirs « presque vides »;

ATTENDU QUE la zis semble avoir été dessinée de façon approximative. La délimitation a déjà changé 2 fois depuis le 17 juin 2019;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec où des milliers de citoyens ont été évacués en raison des inondations du printemps 2019, il n'y a eu aucune évacuation dans la municipalité;

ATTENDU QU'aucun bâtiment n'a été détruit par une inondation, ces dernières années, sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

ATTENDU QU'aucune zone inondable (0-20 ans, 0-100 ans) n'a été cartographiée sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

ATTENDU QUE cette réalité avec laquelle doit composer notre territoire, la solution pour la gestion des crues printanières, n'est pas la révision de la réglementation municipale, mais bien un meilleur contrôle du niveau des réservoirs par les autorités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inviter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à agir, dans l'avenir, davantage en synergie, plutôt que d'imposer un tel moratoire;

19-08-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten
Et résolu unanimement

❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'exclure la municipalité de Laverlochère-Angliers de la zone d'intervention spéciale (zis) et selon les pouvoirs qui lui sont concédés, de procéder à la levée du décret pour la totalité du territoire de la MRC de Témiscamingue.

❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de faire pression sur les gouvernements supérieurs pour que la MRC de Témiscamingue obtienne le statut de représentant à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et qu'en attendant que ce statut de représentant soit obtenu, les niveaux maximums d'exploitation soient respectés.

7.6.4- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur les permis et certificats

L'avis de motion est donné par la conseillère Lyna Pine en vue, lors de la prochaine séance du conseil de l'adoption d'un règlement sur les permis et certificats.

7.6.5- Présentation du projet de règlement concernant les permis et certificats

Présentation du règlement 2019-03 par la conseillère Manon Perron

7.6.6- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur la tarification des services rendus

L'avis de motion est donné par le conseiller Normand Bergeron en vue, lors de la prochaine séance du conseil de l'adoption d'un règlement sur la tarification des services rendus

7.6.7- Présentation du projet de règlement concernant la tarification des services rendus

Présentation du règlement 2019-04 par le conseiller Normand Bergeron

7.6.8- Entente de délégation de gestion

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'entente de délégation pour les années 2018-2023;

CONSIDÉRANT notre demande d'avoir la possibilité forestière réelle de ce territoire;

CONSIDÉRANT notre demande d'avoir les zones affectées par des infestations de certains insectes qui nous obligerait à exploiter ces secteurs en priorité;

19-08-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas signer l'entente de délégation de gestion avant de connaître la possibilité forestière et les zones touchés par des infestations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7- Ressource humaine

7.7.1- Prolongation de notre employé temporaire

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de notre employé temporaire le 6 août prochain;

CONSIDÉRANT que nous avons encore plusieurs travaux de réparations à effectuer;

CONSIDÉRANT qu'il y a encore des semaines de vacances non-prises;

19-08-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de prolonger pour une période d'un mois un employé temporaire au taux de 15\$/h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8- Rapport des comités.**8.1.- Brigade incendie****8.2.- Commission familiale et MADA**

Le 25 août prochain, des crêpes seront servis gratuitement au parc dans le secteur d'Angliers

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Angliers : Fin d'emploi pour la travailleuse saisonnière.

8.4.- Centre communautaire

Présentation des recommandations du comité du centre communautaire.

Une formation sera requise de la part de nos employés pour effectuer les réparations mineures à cause de la présence d'amiante.

CONSIDÉRANT la présence de moisissure au niveau du plafond dans la salle communautaire;

CONSIDÉRANT le problème de chauffage du centre communautaire durant l'hiver;

19-08-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron que soit remplacé au club de l'âge d'or, les tuiles endommagées par l'eau;

QUE la moisissure existante soit retirée;

QUE la structure du plafond soit asséchée pour prévenir d'autres problèmes de moisissures;

QUE le système de chauffage soit vérifié par un professionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.5.- Éducation populaire

Les lignes de pickleball sur le terrain de tennis seront peinturées au cours du mois d'août.

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports

Un vol a été fait au comité Loisirs et sports. Nous allons commencer le changement des serrures sous peu.

8.8.- ÉLAN

Le comité de l'ÉLAN a reçu l'autorisation d'aller en appel d'offre le 26 août 2019.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Bureau de poste secteur Angliers

Une demande a été faite à Poste Canada pour que le courrier soit traité au même endroit pour la municipalité. Le dossier est présentement en cours. Nous attendons des nouvelles de notre représentant régional.

9.2.- Changement d'adresse

Des recherches ont été effectuées sur le processus de changement d'adresse. Ils restent à valider quelques points. Nous pouvons aux niveaux de la municipalité changer des adresses en tout temps. Par la suite, nous devons en aviser Poste Canada, Adresse Québec et la commission de la toponymie.

9.3.- Nivelage des routes

La rencontre a été effectuée avec Transport Beaulé concernant le nivelage des routes. Il reste encore quelques problématiques, surtout au niveau d'ondin dans le bord de la route qui empêche un bon drainage des chemins. Un suivi sera effectué par notre inspecteur avec l'opérateur lors du prochain nivelage.

9.4.- Dossier Fresque

Monsieur Paquette a été rencontré concernant le projet de la Fresque. Il est toujours intéressé par le projet et il ne demande aucun frais supplémentaire pour le compléter. Celui sera réalisé en 2020, si le conseil lui redonne le mandat. Il n'a pris aucun autre contrat, il réserve ses vacances pour notre projet. Il fera de son côté une demande de subvention au CALQ, même sans cette subvention il complètera le projet. Il a déjà quelques partenaires trouvés pour l'équipement, entre autres.

9.5- Fin de la clause restrictive sur le lot 5 593 744 et lot 5 593 286

La clause a une durée de 30 ans.

Le lot 5 593 744 (Terrain des 4-H) a été cédé à la municipalité le 15 juin 2004. La clause prendra fin le 15 juin 2034.

Le lot 5 593 286 (Terrain chantier Gédéon) a été cédé à la municipalité le 17 novembre 1993. La clause prendra fin le 17 novembre 2023.

Une demande sera faite au MERN pour connaître la valeur du lot 5 593 744 en cas d'une renonciation à la clause restrictive.

10.- Affaires nouvelles

10.1- Gestion des licences par le refuge

Discussion de la méthodologie utilisée pour la vente des licences d'animaux.

10.2- Dossier Piscine et Rift

Discussion de prendre 5% de la TECQ pour financer une piscine. Avant qu'une décision soit prise, il faudra connaître les chiffres exacts du projet.

Discussion sur la pertinence d'avoir un plan stratégique pour la municipalité de Laverlochère-Angliers.

10.3- Inscription congrès FQM 2019

Les inscriptions au congrès de la FQM 2019 seront fait au cours de la semaine. Nous avons besoin de savoir les ateliers auxquelles les participants veulent assister.

10.4- Comité Olymel

CONSIDÉRANT que le comité de suivi des Fermes Boréales à des rencontres seulement en après-midi;

CONSIDÉRANT que nos conseillers travaillent tous dans la journée;

19-08-142

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de demander au comité de suivi des Fermes Boréales d'avoir leurs rencontres en soirée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.**11.1- Remboursement de taxes aux gens ayant érigé des résidences sur des terres du domaine publics sans autorisation**

CONSIDÉRANT que nous devons rembourser les taxes municipales au gens ayant érigé des résidences sur des terres du domaine publics sans autorisation tel que stipulé dans la résolution 18-06-169;

CONSIDÉRANT qu'une proportion de ces taxes sont antérieures à la fusion des deux municipalités;

19-08-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'affecter l'excédent d'Angliers pour le remboursement de taxe antérieur à 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h49.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 3 septembre 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller ;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Madame Cindy Cotten, conseillère;

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-09-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 5 août 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-09-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 août 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

AOÛT 2019

Cimetière	145.00 \$
Location salle	15.00 \$
Mutation	1 251.46 \$
Parmalat	17 988.09 \$
Loisir et sport AT	150.00 \$
Biblio	13.09 \$
Taxes à rec	569.15 \$
Foncières	31 190.93 \$
Aqueduc	8 273.23 \$
Égout	845.78 \$
Traitement des eaux	2 450.40 \$
Mat. Résiduelle	4 781.30 \$
Compensation forage	1 000.00 \$
Intérêts	268.44 \$
Photocopies	3.38 \$
Permis	50.00 \$
Arrondissement	0.03 \$
Balayages de rues	1 609.28 \$

Total: 70 604.56 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-09-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois d'août 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 87 156.23\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 15 573.96\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 août 2019, totalisant des dépenses de 102 730.19\$, plus une somme de 23 623.04 consignée au rapport des salaires nets du 27 août 2019, le tout totalisant 126 353.23\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1- Poubelle au Lac des Seize

CONSIDÉRANT que les poubelles localisées à l'entrée du Lac des Seize sont utilisées par des gens autres que les résidents;

CONSIDÉRANT que ces poubelles sont très odorantes à cause des carcasses de poissons et que les résidents n'ont plus de place pour y mettre leur propre détritus;

19-09-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de relocaliser les poubelles à la première jonction du chemin du Lac des Seize.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2- Reconnaissance bénévole

Réception d'une lettre de Madame Jacqueline Boucher afin de réserver un budget pour souligner l'engagement bénévole.

Une réflexion sera faite, afin de déterminer le type d'évènement approprié.

6.3- Demande d'une lettre d'appui pour amélioration sentier VTT entre Laverlochère et St-Eugène

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen d'appuyer une démarche afin d'améliorer la condition du sentier de VTT entre St-Eugène-de-Guigues et le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT la détérioration de ce sentier;

19-09-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'envoyer une lettre au Club VTT du Témiscamingue afin de présenter les problématiques liées à ce tronçon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4- Suggestion d'un citoyen pour les blocs de bois sur le terrain de camping

Un citoyen suggère que les blocs situés sur le terrain de camping devraient être traités et surélevés pour prévenir leur dégradation prématurée. Cette suggestion sera transmise à la corporation de développement d'Angliers.

6.5- Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme d'aide à la voirie locale nous avons reçu une somme de 20 000\$;

CONSIDÉRANT que nous avons déposé des projets pour une valeur de 60 000\$;

19-09-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'utiliser un montant de 10 000\$ avec taxe pour la réfection de l'entrée sud du Secteur d'Anglier et d'utiliser un montant de 10 000\$ avec taxe pour le pavage sur la rue Labelle Ouest à la suite des travaux sur les émissaires pluviaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6- Demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord pour avoir des réponses de la part de la commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais.

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord adopté qui demande l'envoi d'une lettre à la commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et à Travaux publics Canada;

CONSIDÉRANT que la gestion du barrage de Témiscaming par la commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et Travaux publics Canada est en cause dans les inondations dans le secteur d'Angliers;

19-09-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'envoyer une lettre à la commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et Travaux publics Canada, pour demander les raisons pour lesquelles Travaux le barrage de Témiscaming a été opéré en dépassant le niveau maximum durant plusieurs jours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.7- Demande de Fugèreville d'une ressource d'inspecteur agraire ou de conciliateur-arbitre

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Fugèreville de partager une ressource de conciliateur arbitre;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal est notre conciliateur arbitre pour notre municipalité;

19-09-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de partager cette ressource et de signer une entente avec la municipalité de Fugèreville.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- TECQ****7.1.1.- Attribution contrat « Production de MG-20 et rechargement en gravier des rangs 5 et 6 et Chemin du Pin-Rouge**

CONSIDÉRANT que le rang 5, le rang 6 et le chemin du pin rouge ont besoin de réfection;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 212 882\$ de la TECQ pour la réfection des chemins;

CONSIDÉRANT que ces montants ont été programmé pour l'amélioration de la voirie;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 75 000\$ du programme d'aide à la voirie local pour le 6^e Rang;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à 392 064.75\$ avec l'imprévu de 10 % et les taxes;

CONSIDÉRANT QUE 5 soumissions ont été reçues;

19-09-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat de production de MG20 et rechargement en gravier des rangs 5 et 6 et chemin du Pin Rouge est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Maçonnerie Gilles Caya Inc. de Ville-Marie pour une somme de 404 079.64\$ taxe incluse.

QUE nous devons prévoir au budget de réalisation un montant supplémentaire de 40 407.96\$ taxes incluses pour les imprévus pouvant survenir au cours de réalisations des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.2.- Demande transfert 100 000\$ de la TECQ devant être affecté à l'eau potable, à la réfection de chemin.

CONSIDÉRANT que dans notre programmation de la TECQ 2014-2018 nous avons un montant de 100 000\$ pour de l'expertise technique en eau potable;

CONSIDÉRANT que le dernier projet présenté était au-dessus de la capacité de payer des citoyens;

CONSIDÉRANT que nous sommes présentement en discussion avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques afin de déterminer quel type de projet sera le mieux adapté pour un projet d'eau potable dans le secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que nous devons rechercher des modèles moins onéreux que les modèles conventionnels;

CONSIDÉRANT que nous n'aurons pas toutes les informations nécessaires par la fin de l'année à une prise de décision éclairée;

CONSIDÉRANT que le secteur d'Angliers fait partie de la zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT que nous ne pourrions donc pas procéder à d'autres études cette année;

CONSIDÉRANT que nous avons un grand besoin au niveau de nos infrastructures routières;

19-09-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de faire la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transférer le montant de 100 000\$ dans le projet d'amélioration de Voirie du 5^e rang, 6^e rang et du Chemin du Pin Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2- Suivi sur les poubelles secteur Angliers

Soulignement de l'implication de Monsieur Carl Peluso dans le nettoyage des poubelles dans le chemin du pin rouge.

Pour les poubelles situées au camping, une lettre a été envoyée à un citoyen pour lui demander de ramasser ses matériaux de construction.

7.3.- Écocentre

Le nettoyage de l'écocentre est terminé. Les coûts de nettoyage ont été de 17 348.68\$ après crédit de taxes. La principale dépense a été l'enfouissement, car tout le bois a été jugé comme déchet ultime. Nous n'avons pas encore les données concernant le revenu de métal.

Nous pourrions réouvrir le site dès que nous aurons décidé des installations requises et du mode d'utilisation. Nous évaluons les dépenses d'opération à 4000\$/année avant taxe. Soit une réserve de 1750\$ pour le nettoyage du site, 1500\$ pour le ramassage des déchets ultimes et 750\$ de frais de surveillance.

7.4.- Réseau aqueduc

7.4.1 Consommation réseau aqueduc Angliers

Depuis 2013 la consommation d'eau a substantiellement été réduite dans le secteur Angliers. Environ 6000 m³ ou 6 000 000 litres de diminution sur une base mensuel. Le réseau s'améliore après la réparation de plusieurs fuites.

7.4.2 Pressurisation du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT que la pression dans le réseau de la municipalité de Laverlochère est très faible;

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes sont chaque année annoncée pour améliorer nos infrastructures d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que pour appliquer sur ces programmes nous devons avoir des projets prêts à être déposé;

19-09-154

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de préparer le projet de pressurisation du réseau d'aqueduc du secteur Laverlochère, afin de pouvoir le présenter lorsque des subventions seront disponibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Mesure d'urgence

7.5.1 Génératrice

Aucun bâtiment ne possède d'entrée pour le branchement d'une génératrice. Pour le plan des mesures d'urgences, il est obligatoire que le centre de coordination des mesures d'urgence ait de l'électricité 24h/24h, 7jr/7. Nous devons évaluer quelle infrastructure doit avoir les branchements nécessaires, évaluer la puissance de la génératrice nécessaire et valider par la suite si on loue ou on achète un tel équipement.

7.5.2 Formation aux élus

Il y aura des formations pour les élus dans la semaine du 16 au 20 septembre.

7.6- Dossier Piscine

Le rapport de l'escabeau sera rendu disponible le 6 septembre prochain.

7.7.- Gouvernance

7.7.1- Adoption du règlement sur les permis et certificats (2019-03)

ATTENDU que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU qu'un tel règlement permet d'établir les mécanismes administratifs;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à une session du conseil de la municipalité, le 5 août 2019, conformément à l'article 445 du Code municipal;

19-09-155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien et résolu unanimement,

QUE le présent règlement no 2019-03 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers ordonne et statue qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no 2019-03, la totalité ou les parties du territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers selon les cas prévus aux présentes soient soumises aux dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.2- Adoption du règlement sur la tarification des services rendus (2019-04)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, C. F-2.1), la municipalité de Laverlochère-Angliers peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services ou ses activités;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r.3) découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* (RLRQ, c. A-2.1), la municipalité de Laverlochère-Angliers peut exiger des frais du requérant pour ces services;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 119 al.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la municipalité de Laverlochère-Angliers peut établir un tarif pour la délivrance des permis et des certificats, ou d'une catégorie d'entre eux établie suivant le type de construction ou l'usage projeté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la municipalité de Laverlochère-Angliers peut établir un tarif pour les frais exigible pour l'étude de la demande d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers tenue le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du projet de règlement a dûment été faite à une assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers tenue le 5 août 2019;

19-09-156

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le conseil décrète l'imposition des tarifs suivants pour l'utilisation des biens et services offerts par le présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.3- Projet de borne électrique

Borne de type 240V, ce n'est pas une borne rapide car celles-ci ne sont que pour les véhicules électriques. La borne 240V est aussi compatible avec les véhicules hybrides. 3 à 4h pour un chargement complet. Doit être situé près d'un bâtiment municipal et près d'une connexion internet.

7.7.4- Résolution pour autorisation de transactions « Petite Caisse »

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens paient en argent liquide;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir une petite caisse;

19-09-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de mandater Yan Bergeron, directeur général et Line Bélanger, directrice générale adjointe à transiger au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers pour la petite caisse avec la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.5- Refinancement du prêt 2009-255 venant à échéance le 16 septembre 2019

CONSIDÉRANT qu'un montant de 60 200\$ relatif à un emprunt échéant le 16 septembre 2019 doit être refinancé;

CONSIDÉRANT que ce refinancement est inférieur à 100 000\$, donc nous devons transiger directement avec notre institution financière;

19-09-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de refinancer notre prêt pour un montant de 60 200\$ à la Caisse Desjardins du Témiscamingue au taux de 4.33%;

QUE les personnes autorisées à signer ce refinancement seront Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8- Ressource humaine**7.8.1- Nomination de Pascal Bergeron pour la semaine de la municipalité**

Pascal Bergeron a été mis en candidature pour la semaine de la municipalité pour son travail. À partir des personnes choisies par chaque municipalité, la MRC s'engage à mettre en lumière, via différentes tribunes (journal, Facebook, siteweb, communiqué), ces personnalités municipales qui font la différence.

7.8.2- Démission de Ghislaine Rivest

Réception d'une lettre de démission de Ghislaine Rivest. Madame Rivest a quitté ses fonctions le 2 septembre dernier.

7.8.3- Reconnaissance du travail de Ghislaine Rivest

CONSIDÉRANT le départ de Madame Ghislaine Rivest de son poste à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que Madame Ghislaine Rivest a été à l'embauche de la municipalité depuis plus de 20 ans;

19-09-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de souligner cet engagement et d'acheter un cadeau de départ pour un montant de 100\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.4- Embauche d'un nouveau proposé à l'entretien ménager pour le pavillon

Processus d'embauche en cours pour combler le poste d'entretien ménager.

7.8.5- Formation directeur général

CONSIDÉRANT que le directeur général doit suivre obligatoirement et réussir, sur une période de 2 ans, 4 cours offert en ligne par l'Association des directeurs municipaux du Québec selon les conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT qu'à la réussite de chaque cours, le salaire annuel est majoré de 750 \$, jusqu'à un maximum de 3 000\$;

CONSIDÉRANT que la formation « Le directeur général et secrétaire-trésorier : son environnement légal, politique et public a été réussi;

19-09-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de majorer le salaire annuel du directeur général de 750\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

8.2.- Commission familiale et MADA

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

8.4.- Centre communautaire

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

Planification d'une rencontre de suivi avec les promoteurs.

8.7.- Comité des Loisirs et sports

Suivi devra être effectué pour l'activité du couloir de la peur.

8.8.- ÉLAN

L'appel d'offre pour la construction du centre sera déposé sur SEAO le 5 septembre par le comité de l'ELAN.

8.9.- Refuge

Le refuge est présentement à pleine capacité. Il y a un délai pour la prise en charge de chiens, car ceux-ci doivent être placés en famille d'accueil. Le refuge repose sur le bénévolat.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Lac Robinson

Notre décision concernant la construction de chemin a été envoyée au MERN. Des discussions avec le MERN sont présentement en cours concernant le point selon lequel il faut la location d'au moins 7 terrains sur 12 avant que l'on procède à la construction du chemin.

9.2.- Clause restrictive

La demande de renonciation de la clause restrictive pour le lot 5 593 286 a été retiré.

Concernant le lot 5 593 744, pour obtenir le montant demandé pour renoncer à la clause restrictive, le MERN demande des frais de 1045\$ payable d'avance pour effectuer l'évaluation.

Attente que la ZIS soit retiré de ce lot, avant de continuer le dossier.

9.3.- ZIS : nouvel arrêté ministériel

Il y a eu un nouvel arrêté ministériel le 19 août dernier. Aucune municipalité du Témiscamingue ne figure parmi les soustractions. Le MAMH a informé la MRC que les dossiers que les municipalités et la MRC qui ont été déposés dans les dernières semaines n'ont pas encore été traités. Il se peut donc que notre municipalité soit retirée dans les prochaines semaines.

9.4.- Comité de suivi des Fermes Boréales

La demande pour les réunions en soirée a été transmise au comité de suivi des Fermes Boréales. Le comité de suivi des Fermes Boréales se consultent pour vérifier si les autres membres du comité sont disponibles en soirée.

CONSIDÉRANT que le conseiller Normand Bergeron ne peut pas toujours assister aux rencontres du comité de suivi des Fermes Boréales;

19-09-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de nommer Claude Lemens représentant substitut au sein du comité de suivi des Fermes Boréales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.- Affaires nouvelles**11.- Information du maire.**

Il n'y a plus d'argent dans le programme du PIRRL. De nouvelles annonces seront faites le printemps prochain.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h54.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 7 octobre 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout Affaires nouvelles

Distribution sacs aux nouveaux arrivants

Demande commandite pour la Rigolade du Printemps

Ajout Information du maire

Retour sur colloque FQM

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-10-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-10-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

SEPTEMBRE 2019

Location salle	199.00 \$
Location équipement	15.00 \$
Mutation	774.55 \$
T.E.DRAPER	15 000.00 \$
Raccordement Parmalat	1 500.00 \$
Boîte à malle - Âge d'or Angliers	1 762.50 \$
Taxes à rec	1 632.26 \$
Foncières	25 470.53 \$
Aqueduc	3 846.95 \$
Égout	460.99 \$
Traitement des eaux	1 822.14 \$
Mat. Résiduelle	4 114.01 \$
Ent. Ménager	284.16 \$
Intérêts	715.57 \$
Photocopiers	1.00 \$
Permis	130.00 \$
Total:	<u>57 728.65 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-10-164

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de septembre 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 100 254.49\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 44 033.18\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 septembre 2019, totalisant des dépenses de 144 287.67\$, plus une somme de 16 895.11\$ consignée au rapport des salaires nets du 24 septembre 2019, le tout totalisant 161 182.78\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.-Demande de rencontre de la Fabrique St-Isidore de Laverlochère pour un don afin de réparer le toit de l'église

La Fabrique veut rencontrer le conseil afin de discuter d'un don de la municipalité pour la réparation du toit de l'église. Une tentative de rencontre sera faite pour le 15 octobre prochain.

6.2.-Demande de rencontre de la part des promoteurs

Les promoteurs veulent rencontrer le conseil comme prévu lors de notre dernière rencontre avec eux. Une tentative de rencontre sera faite pour le 5 novembre prochain.

6.3.- Transfert contrat à neige

6.3.1. -Transfert du contrat de service de Transport Richard Lambert à Transport D. Barrette et Fils Inc.

CONSIDÉRANT que Transport Richard Lambert a vendu ses équipements de déneigement routiers et de sablage;

CONSIDÉRANT que Transport Richard Lambert doit se départir de son contrat;

CONSIDÉRANT que Transport D. Barrette et Fils Inc accepte de prendre le contrat;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.12, l'entrepreneur peut céder son contrat avec le consentement écrit de la municipalité et que ce consentement ne relève l'entrepreneur d'aucune de ses obligations et de ses responsabilités;

19-10-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de permettre Transport Richard Lambert de céder son contrat d'entretien de déneigement et de sablage à Transport D. Barrette et Fils Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.2. -Cautionnement du contrat sur années restantes

CONSIDÉRANT que le contrat sera transféré à Transport D. Barrette et Fils Inc.;

CONSIDÉRANT qu'il reste 2 ans au contrat;

19-10-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de fixer le cautionnement sur la valeur restante du contrat, soit 363 292.95\$. Le cautionnement demandé sera donc de 36 329.29\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4. -Demande du Comité de la Rigolade du printemps

CONSIDÉRANT qu'un émissaire a été installé sur le terrain où se tient la Rigolade du printemps et que la configuration du terrain a été modifié;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été effectuée par le comité de la Rigolade du printemps à la municipalité pour réaménager le terrain afin de pouvoir présenter leur activité;

19-10-167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à la réinstallation des clôtures, niveler le terrain où la tente sera situé, agrandir le bloc où se situe la remorque réfrigérée et aménager une pente plus douce sur le nouveau terrain de baseball.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.-Demande du Cercles des fermières pour un nouveau local

CONSIDÉRANT que le Cercle des fermières veut acquérir un nouveau métier à tisser;

CONSIDÉRANT qu'il manque un local au 2^e étage du presbytère pour l'accueillir;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de transformer la salle de bain au 2^e étage en local pour un métier à tisser;

CONSIDÉRANT que le cercle des fermières demande un don de 1000\$ pour effectuer les travaux;

19-10-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'effectuer un don de 675\$ sur le montant estimé total des travaux de 1350\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6. -Demande d'aide financière de l'école Rivière des quinze pour le projet Reconnaissance

Aucune contribution ne sera faite.

6.7. -Demande de la bibliothèque de Laverlochère et d'Angliers

CONSIDÉRANT que le support de Microsoft Windows 7 prendra fin le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que les 2 bibliothèques de la municipalité devront changer leur ordinateur en 2020;

CONSIDÉRANT que le réseau biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec prépare présentement des achats regroupés;

CONSIDÉRANT que le prix des ordinateurs a déjà diminué de 40\$, à la suite de la confirmation de plusieurs bibliothèques;

19-10-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'envoyer au réseau biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec une commande pour 2 ordinateurs qui seront livrés et payés en 2020. Ces ordinateurs sont présentement 870\$ plus taxes par unités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8. -Demande de réparation de la lumière au quai public situé au chemin des pins rouges

La demande sera évaluée au moment du budget 2020.

6.9. -Demande de Transport Lambert d'interdire le stationnement en face du 14 Rue Principale Sud

Aucune nouvelle signalisation ne sera ajoutée pour l'instant.

6.10. -Renouvellement de cotisation 2020 pour l'Association forestière de A-T

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue un renouvellement de cotisation;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré par les années passés et que le montant est le même pour 2020;

19-10-170

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de renouveler notre cotisation pour un montant de 50\$ exonéré de taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.11. -Résolution pour appuyer la campagne « Municipalité alliée contre la Violence conjugale »

ATTENDU que la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugal;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

19-10-171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de proclamer la municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.12.- Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

19-10-172

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

7.1.1. – Offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs et surveillance des travaux pour émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud

CONSIDÉRANT que nous devons compléter nos travaux pour l'émissaire dans le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs, ainsi que la surveillance des travaux pour l'émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud de la part de SNC-Lavalin Stavibel inc.;

19-10-173

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accepter l'offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs, ainsi que la surveillance des travaux pour l'émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud de la part de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour un montant de 94 305.74\$ avant taxes;

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Une vérification sera faite pour s'assurer que ce contrat ne doit pas préalablement aller sur SEAO.

7.1.2.- Suivi de la réfection de chemins à Angliers

Les travaux de rechargement débutent cette semaine. Le concassage est maintenant terminé. Ce concassage est de bonne qualité selon notre contracteur. L'inspecteur municipal est responsable de superviser le chantier.

7.1.3.-Étude de faisabilité de la pressurisation du réseau d'aqueduc dans le secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que le secteur Laverlochère a des problèmes de pression au niveau de son réseau;

CONSIDÉRANT que la résolution 19-09-154 proposait la préparation d'un projet de pressurisation du réseau d'aqueduc du secteur Laverlochère;

19-10-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accepter l'offre de service professionnel de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour effectuer une étude de faisabilité sur la pressurisation du réseau d'aqueduc du secteur Laverlochère pour un montant de 14 750\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2. - Entente de gestion

Les corporations de développement vont nous recommander la signature ou non de l'entente de gestion.

7.3. – Rencontre MFFP

Retour sur la rencontre faite avec le MFFP. Rencontre de travail serait nécessaire. Une tentative de rencontre sera faite pour le 5 novembre prochain.

7.4.- Contrat déneigement et sablage des cours et trottoirs pour l'année 2019-2020

Aucun appel d'offre ne sera fait cette année pour le déneigement et le sablage des cours et trottoirs pour l'année 2019-2020. Les coûts liés à ces contrats ont considérablement augmenté cette année. Le déneigement sera fait à l'interne.

7.5. - Projet piscine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers à pris connaissance des rapports produits par la firme Escabeau, ainsi que de l'audit technique de SNC-Lavalin;

CONSIDÉRANT que la piscine actuelle n'est pas adaptée aux besoins actuels de la population;

CONSIDÉRANT que 3 options ont été présentés :

- Option 1 : Maintient à court terme (266 000\$), peut être combiné avec l'option 3.
- Option 2 : Réparations majeures pour utilisation à long terme (1 650 000\$)
- Option 3 : Nouvelle infrastructure (Entre 9M \$ et 16.5M \$), peut être combiné avec l'option 1.

CONSIDÉRANT que deux modèles de financements ont été présentés :

- Option 1 : Contributions basées par capita par l'ensemble des municipalités
- Option 2 : Quote-part des municipalités participantes (RFU, population, facteur proximité, clientèle)

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé aux municipalités de se positionner sur le dossier;

19-10-175

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de retenir l'option 3, soit une nouvelle infrastructure et que le modèle de financement soit une contribution basée par capita par l'ensemble des municipalités;

QUE ce soutien est conditionnel à ce que la majorité des municipalités appuie l'option de la nouvelle infrastructure, afin de prévenir une contribution trop élevée de nos citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Projet des bornes électriques

7.6.1- Autorisation DG pour signature de la convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle sur l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers approuve l'installation d'une borne électrique dans le secteur Anglier pour un projet total de 7050\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que le CREAT offre une aide financière de 50% sur le projet;

19-10-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser Yan Bergeron, directeur général, de signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle sur l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.2- Autorisation DG pour signature de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers approuve l'installation d'une borne électrique dans le secteur Anglier pour un projet total de 7050\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que le CREAT offre une aide financière de 50% sur le projet;

19-10-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser Yan Bergeron, directeur général, de signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Contrat de nivelage 2019

Refus de transport Beulé de niveler dans la semaine du 30 septembre 2019 quelques sections prévu au contrat. Lorsque cette section n'est pas nivelée, il y a des risques pour la sécurité des utilisateurs. Une demande sera faite à Transport Beulé pour ajuster la facture finale, pour ne pas payer le travail non effectué. Au total 5.6 km du contrat et 2 km hors contrat, n'ont pas été nivelés.

7.8. -Coupe d'arbres au parc de la marmaille

Trois arbres seront coupés dans le parc de la marmaille pour un coût de 750\$ par arbre. Pour un total de 2 250\$ avant taxes.
Ces arbres sont morts et se retrouve près d'un réservoir à propane.

7.9. -Achat de pompes

7.9.1. -Remplacement pompe à l'usine de traitement d'eau usée

CONSIDÉRANT qu'une seule pompe est installée présentement à l'usine de traitement d'eau usée et que 2 pompes devrait être installées pour fonctionner de façon alternative;

CONSIDÉRANT que si la pompe actuelle cesse de fonctionner, les eaux usées seront dérivées vers un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la réparation de la 2^e pompe s'élève à un coût de 15 361.92\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une pompe neuve s'élève à un montant de 13 458.00\$ avant taxes.;

19-10-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'acquisition de la pompe nécessaire pour le bon fonctionnement de l'usine de traitement d'eau usée pour un montant de 13 458\$ plus taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.9.2.- Achat d'une pompe de rechange pour les stations de pompage dans le secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que nous n'avons plus de pompe de rechange, si une pompe fait défaut;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de ces pompes pour empêcher les eaux usées de refouler directement dans les maisons dans le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT que la réparation de la pompe de rechange s'élève à un coût de 7667.07\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une pompe neuve s'élève à un montant entre 7742\$ et 7900\$ avant taxes;

19-10-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'acquisition de la pompe de rechange pour un montant de 7900\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Nivelage en profondeur du Rang 6

CONSIDÉRANT qu'à la suite du scarifiage du rang 6, la surface de roulement est inadéquate;

CONSIDÉRANT qu'un nivelage en profondeur permettra d'améliorer la surface de roulement;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 soumissions pour ces travaux;

19-10-180

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accorder le contrat à Construction Gilles Caya pour un coût à 130\$/h avant taxes, pour un montant total d'environ 2000\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.11.- Gouvernance**7.11.1. - Suivi des projets en cours**

Un document suivant les différents projets en cours sera envoyé régulièrement au conseiller pour leur permettre de suivre les coûts.

7.11.2.- Renouvellement du contrat SST

CONSIDÉRANT l'avancé considérable de notre municipalité en matière de santé-sécurité au travail pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT le travail qui reste à faire au niveau de la santé et sécurité dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'augmentation pour l'année d'un montant de 5018.93\$;

19-10-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de renouveler l'entente en santé-sécurité au travail pour l'année 2020, pour un montant de 8852.70\$ taxes non incluses.

Réserve de la conseillère Cindy Cotten face au montant du salaire du directeur de service à la MRC

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.11.3.- Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Laverlochère-Angliers a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 2 octobre 2019 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

19-10-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que l'on retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- Coût forfaitaire : 700 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 190 \$ de l'heure;

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.11.4-Vérification comptable 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la vérification de l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la nomination d'une firme de comptables pour la vérification de l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT que nous avons plusieurs dossiers complexes liés à notre fusion;

CONSIDÉRANT que la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc sont aux faits de ces enjeux;

19-10-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de mandater la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc pour la vérification de l'année 2019 pour la municipalité de Laverlochère-Angliers pour un montant estimé de 10 950\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.12- Ressource humaine**7.12.1- Embauche de Ghislain Morin au poste d'entretien ménager**

CONSIDÉRANT que le poste d'entretien ménager a été publié;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne s'est manifesté pour le poste;

CONSIDÉRANT que le candidat possède les compétences pour combler le poste;

19-10-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Monsieur Ghislain Morin au poste d'entretien ménager avec une probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8- Rapport des comités.**8.1.- Brigade incendie****8.2.- Commission familiale et MADA****8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

Demande de la corporation de développement d'Angliers de fermer les salles de bains.

8.4.- Centre communautaire

Rappel du comité pour le centre communautaire de prendre des échantillons dans la cage d'escalier menant au club de l'âge d'or.

La planification pour une formation sur la gestion sécuritaire de l'amiante est en cours.

8.5.- Éducation populaire**8.6.- Les promoteurs d'Angliers****8.7.- Comité des Loisirs et sports**

Le couloir de la peur se déroulera dans l'aréna.

8.8.- ÉLAN

Le dépôt des soumissions se feront le 16 octobre, au lieu du 10 octobre.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**9.1. -Suivi de la demande de transfert du 100 000\$**

La demande est présentement en étude par Monsieur Denis Moffet. Des démarches ont été faites au département des infrastructures au MAMH à Québec sans succès. On a demandé à régler ce dossier avec notre bureau régional.

10.- Affaires nouvelles**10.1. - Distribution des sacs aux nouveaux arrivants**

Le conseiller Normand Bergeron se porte volontaire pour distribuer les sacs aux nouveaux arrivants dans le secteur Laverlochère et la conseillère Lyna Pine pour le secteur Angliers.

10.2. - Demande annuel de la Rigolade du printemps

Cette demande sera étudiée, lors du budget.

10.3. - Évaluation de la réparation d'un ponceau dans le 2^e et 3^e rang de Baby

Demande de la conseillère Cindy Cotten de vérifier les réparations sur un ponceau situé dans le 2^e et 3^e rang de Baby.

11.- Information du maire.

Une demande devra être faite aux organismes pour leur demande budgétaire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h03.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 4 novembre 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout point 6.4 Correspondance – Déneigement chemin privé dans le chemin des pins rouges

Ajout point 7.1.3 Suivi des autres projets

Ajout point 8.8.1 Épargne à terme

Ajout point 10.1 Suivi du 100 000\$ de la TECQ

Ajout point 10.2 Suivi du GAMME

Ajout point 10.3 Signalisation

Ajout point 11.1 Dépôt de rôle

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-11-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-11-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

REVENUS OCTOBRE 2019

Location salle	235.40 \$
Carrière et sablière	3 459.94 \$
Mutation	1 109.50 \$
Parmalat	28 213.80 \$
Projet Borne Angliers	2 115.00 \$
Boîte à malle - Âge d'or Angliers	1 588.06 \$
Taxes à rec	2 748.22 \$
Foncières	91 236.89 \$
Aqueduc	15 897.55 \$
Égout	1 917.60 \$
Traitement des eaux	6 944.97 \$
Mat. Résiduelle	14 326.52 \$
Constat Police	192.20 \$
Intérêts	816.73 \$
Photocopiers	2.92 \$
Permis	165.00 \$
Annonce journal	30.00 \$
Arrondissement	(0.06) \$
Remb. Salaire Mathilde	4 327.56 \$
Frare & Gallant (pièces Parmalat)	216.44 \$
Location équipement	10.00 \$
Total:	<u>175 554.24 \$</u>

5.1.- Personnes endettées

Le directeur général remet la liste des personnes endettées en date du 31 octobre 2019. (art. 1022 C.M.)

CONSIDÉRANT que plusieurs comptes sont passé dû en date du 31 octobre 2019;

19-11-187

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d'envoyer des lettres recommandées aux citoyens en retard d'un an ou plus et une simple lettre aux citoyens en retard de moins d'un an.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.2.- État financier comparatif

Le directeur général dépose le rapport comparatif budgétaire et comparatif comptable en date du 31 octobre 2019. (art. 176.4 C.M.)

5.3.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-11-188

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que les dépenses présentées pour le mois d'octobre 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 120 548.79\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 102 286.01\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 octobre 2019, totalisant des dépenses de 222 834.80\$, plus une somme de 20 269.09\$ consignée au rapport des salaires nets du 29 octobre 2019, le tout totalisant 243 103.89\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Commandite pour les Paniers de Noël 2019

Aucune commandite

6.2.- Projet avertisseur de fumée 2020

La MRC relance les municipalités afin de savoir qui se joint à leur programme.

Un suivi sera fait avec la MRC pour avoir plus d'information.

6.3.- Suivi sur la demande d'interdiction de stationner en face du 14 rue Principale Sud

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen afin d'interdire le stationnement en face du 14 rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT le risque potentiel d'accrochage;

19-11-189

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'interdire le stationnement en face du 14 rue Principale Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- **Déneigement chemin privé dans le chemin des pins rouges**

Réception d'une lettre pour déneiger le chemin Golinsky. La municipalité ne peut pas déneiger un chemin privé, car celui-ci ne lui appartient pas.

7.- **Dossiers municipaux**

7.1.- **TECQ**

7.1.1.- **Suivi de la réfection de chemins à Angliers**

Les travaux de rechargement sont terminés. Les cours ont aussi été réparé par la municipalité. Nous sommes dans les coûts approuvé par le conseil. Si nous pouvons transférer le 100 000\$ de la TECQ le projet sera à coût nul pour la municipalité. Sinon nous avons des coûts de 77 900.41\$ qui pourra être appliqué sur les dépenses en immobilisations requis par la TECQ. Cela inclut les coûts d'ingénieurs.

7.1.2.- **Suivi émissaire Rue Labelle Ouest**

Les travaux sont complétés sur l'émissaire de la Rue Labelle Ouest. Nous sommes près des coûts approuvés par le conseil. Nous dépassons de 5852.91\$. Il ne reste qu'à déboursé le 10% de retenu. Nous sommes en pourparlers avec eux, car quelques travaux demandés n'ont pas été effectué. Les clôtures n'ont pas été remis à leur place et nous avons dû faire des travaux d'aménagement manquant lorsque le gazon a été semé.

7.1.3.- **Suivi des autres projets**

Suivi des projet Abri Patinoire et Réfection de l'entrée du village d'Angliers.

7.2. - **Entente de gestion**

CONSIDÉRANT que la corporation de développement de Laverlochère ne recommande pas la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT que la corporation de développement d'Angliers ne recommande pas la signature de l'entente;

19-11-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas signer l'entente de délégation avec le MFFP.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3. – **Sécurité Civil**

7.3.1- **Formation responsable de missions**

Les formations pour les responsables de missions seront données au cours du mois de novembre. Plusieurs dates sont disponibles. Ce sont des formations en lignes.

7.3.2- **Présentation préliminaire du plan des mesures d'urgences**

Présentation du PMU, pour adoption au conseil de décembre.

7.4.- **Retour sur rencontre avec la Fabrique St-Isidore.**

Une décision sera prise pendant la période de budget.

7.5.- Dossier Piscine

Suivi du dossier Piscine

7.6.- Suivi sur visite équipement municipalité de Guérin

Présentation des équipements de Guérin. Une réflexion sera faite pour déterminer nos besoins.

7.7.- Nettoyage égouts Angliers

CONSIDÉRANT que certaines portions d'égouts dans le secteur d'Angliers sont difficile à nettoyer;

CONSIDÉRANT les risques potentiels que celles-ci bouchent;

CONSIDÉRANT qu'une estimation de Véolia en 2018 détaillait ce type de travail à environ 300\$/heures.;

19-11-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'octroyer 2000\$ plus taxes dans le nettoyage de ces portions à une compagnie spécialisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.- Gouvernance**7.8.1.- Signature Avenant avec Caisse Desjardins pour lieux loués pour les services automatisés**

CONSIDÉRANT que la municipalité à besoin de services automatisés de la part de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que cet avenant prend fin le 31 décembre 2022;

19-11-192

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de désigner Daniel Barrette, Maire de la municipalité, pour signer l'avenant qui stipule que le loyer mensuel payé par la Caisse Desjardins du Témiscamingue pour héberger leurs services automatisés soit de 500\$/mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.2.- Volet 4 Promotion des activités du milieu (Politique « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » 2019)

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets structurants 2019 de la MRC de Témiscamingue contient une enveloppe budgétaire dédiée pour la promotion des activités du milieu (volet 4);

CONSIDÉRANT que la MRC invite les municipalités à identifier les besoins de leur milieu afin d'appuyer un projet par année qui peut être celui d'un organisme du milieu ou celui de la municipalité;

19-11-193

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de soutenir à même le volet dédié à la promotion des activités du milieu de la Politique de soutien aux projets structurants 2019 de la MRC de Témiscamingue, la Rigolade du printemps pour le secteur Laverlochère et le Festival du poisson pour le secteur Angliers pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.3- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00028035-1-85052 (08) – 2019-07-18-39;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

19-11-194

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.4. – Préparation budget 2020

Le budget sera préparé par le maire et le directeur général, il sera présenté au conseil durant une rencontre dont la date sera à déterminer.

7.9.- Ressource humaine**7.9.1- Démission de Ghislain Morin au poste d'entretien ménager**

Démission de Ghislain Morin au poste d'entretien ménager. La raison du départ invoqué est un emploi à l'extérieur de la région.

7.9.2- Embauche de Nathalie Brière au poste d'entretien ménager

CONSIDÉRANT que le poste d'entretien ménager a été publié;

CONSIDÉRANT que le candidat possède les compétences pour combler le poste;

19-11-195

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Madame Nathalie Brière au poste d'entretien ménager avec une probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.10.- Déclaration d'intérêts pécuniaires

Rappel aux élus de produire leur déclaration d'intérêt pécuniaires avant le conseil du 2 décembre 2019.

8- Rapport des comités.**8.1.- Brigade incendie****8.2.- Commission familiale et MADA****8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

8.4.- Centre communautaire**8.5.- Éducation populaire****8.6.- Les promoteurs d'Angliers**

Rencontre prévue le 5 novembre à 19h00.

8.7.- Comité des Loisirs et sports**8.8.- ÉLAN****8.8.1- Épargne à terme E.L.A.N**

CONSIDÉRANT que l'épargne à terme de 501 000\$ réservé pour le projet du comité de l'élan sera à échéance le 6 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce montant est maintenant de 509 341\$;

CONSIDÉRANT que le comité de l'ÉLAN n'aura pas besoin de ces fonds dans les 5 prochains mois;

19-11-196

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de mettre le montant total de 509 341\$ dans une épargne à terme de 5 mois à un taux évalué à 1.39%;

QUE Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier puisse signer pour effectuer cette transaction.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

8.9.- Comité consultatif d'urbanisme**8.9.1 – Demande dérogation au règlement de zonage 4.41 sur le lot 3 335 038**

CONSIDÉRANT que la plantation est affectée par la maladie du rond; un fait appuyé par Luc Éthier, ing. f. dans une lettre envoyée à M. Renaud datée du 11 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la superficie de la plantation est de 3,45 acres ou 1,4 hectare et que la superficie récoltable serait seulement de 2,53 acres ou 1,0 hectare soit une diminution de 26% de la superficie récoltable;

CONSIDÉRANT que des demandes semblables ont déjà été acceptés par le conseil;

CONSIDÉRANT que le fait de refuser la dérogation pourrait causer préjudice au propriétaire en lui faisant perdre des revenus;

19-11-197

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que M. Renaud puisse récolter la totalité de sa plantation à condition qu'il fournisse un plan de reboisement effectif pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Nivelage en profondeur du Rang 6

Le nivelage en profondeur du Rang 6 a produit des bons résultats. Nous avons eu seulement à recharger une portion de ce rang. Nous avons réglé les problèmes liés au scarifiage.

9.2.- Rencontre MFFP

Nous aurons notre rencontre, afin de formuler nos commentaires sur la planification fine proposé par le MFFP, le 5 novembre après notre rencontre avec les Promoteurs.

9.3.- Analyse des moisissures dans la cage de l'escalier de l'âge d'or

Réception des résultats sur les moisissures dans la cage d'escalier de l'âge d'or. Les trois types de moisissures retrouvées sont des allergènes, qui peuvent être problématique pour les asthmatiques.

Le Cladosporium sp peut causer des pneumonies et le Penicillium sp peut causer en plus des maux de tête et de la fatigue chronique.

9.4.- Évaluation de la réparation d'un ponceau situé dans le 2^e et 3^e rang de Baby.

L'enrochement semble correct. L'accumulation de sédiments a été enlevé. Quelques dommages en bordure, la végétation devrait reprendre sont cours rapidement. Aucun changement au niveau du cours d'eau n'a été fait.

9.5.- Vérification concernant l'offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs et surveillance des travaux pour émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud

Ce contrat avait déjà passé par la plate-forme SEAO, l'offre de service est un avenant.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Suivi du 100 000\$ de la TECQ

CONSIDÉRANT que nous sommes sans réponse de Monsieur Denis Moffet concernant le transfert de 100 000\$ dans la TECQ 2014-2018 d'Angliers dans le projet de réfection de chemin;

19-11-198

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Bergeron, d'envoyer notre demande au ministre des Affaires municipales et de l'habitation, ainsi qu'à notre députée.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

10.2.- GAMME (Projet Onimiki)

Discussion sur le GAMME du 2 novembre dernier. Monsieur Daniel Barrette et Madame Line Bélanger ont participé à ce GAMME.

10.3.- Signalisation

À la suite des visites des nouveaux arrivants, il a été constaté que la signalisation est encore déficiente à plusieurs endroits.

11.- Information du maire.

11.1.- Dépôt de rôles

La valeur imposable totale des immeubles est de 89 249 000\$ pour 2020 vs 79 282 000\$ en 2019. Une augmentation de 9 967 000\$.

11.2.- Lac Robinson

Réception de la liste des personnes ayant été tirées au sort cette semaine.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h12.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 2 décembre 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout du point 8.7.1- Parade Père Noël Angliers

Ajout du point 10.7.- Poste Canada

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-12-199

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-12-200

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

NOVEMBRE 2019

Location salle	255.00 \$
FSST	209.65 \$
Mutation	645.50 \$
Taxes à rec	1 764.59 \$
Foncières	14 525.60 \$
Aqueduc	3 612.43 \$
Égout	290.86 \$
Traitement des eaux	1 140.17 \$
Mat. Résiduelle	2 468.24 \$
Annonce journal	36.03 \$
Intérêts	682.85 \$
Photocopiers	17.00 \$
Permis	100.00 \$
Arrondissement	(0.02) \$
Vente produit	9.20 \$
Cellulaire Monique	216.01 \$
Arrondissement	0.04 \$
Total:	<u>25 973.15 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-12-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de novembre 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 508 694.17\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 50 350.94\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 novembre 2019, totalisant des dépenses de 559 045.11\$, plus une somme de 32 420.73\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 novembre 2019, le tout totalisant 591 465.84\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.**6.1.- Contribution 2020 pour le Rift (Information)**

Demande de la MRC pour savoir si nous contribuons en 2020 au RIFT.

2019 : 5 972\$

2020 : 6 496\$

Une décision sera prise lors de l'adoption du budget.

6.2.-Vérification Avertisseur de fumée 2020

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service pour une cinquième année de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et transféré à l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20% du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

19-12-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite participer au projet 2020 de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens et à payer les coûts réels lorsque le projet sera complété.

6.3.-Demande de commandite du Club de Motoneige du Témiscamingue

Le club de motoneige demande une commandite pour leur 40^e anniversaire.

Une décision sera prise lors du budget.

6.4.- Demande d'emprunt du comité Loisirs et Sports d'Angliers

CONSIDÉRANT que le comité Sports et Loisirs d'Angliers organise la 51^e édition du Festival du Poisson en février 2020;

CONSIDÉRANT que le niveau de liquidité actuel ne permet pas de procéder à la préparation de la prochaine édition;

CONSIDÉRANT que le conseil soutient ses comités et souhaite que l'évènement prenne place en 2020;

19-12-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte de cautionner le comité Sports et Loisirs d'Angliers pour une somme n'excédant pas 10 000\$.

Le directeur général, Yan Bergeron est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère-Angliers les documents donnant plein effet à cette décision.

Un budget prévisionnel devra être envoyé à la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux**7.1.- TECQ**

Rien de nouveau

7.2.- Budget 2020**7.2.1. -Avis de motion pour le projet de règlement**

Avis de motion est donné par de la présentation d'un règlement portant le numéro 2019-05 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception.

7.2.2. -Présentation du projet de règlement 2019

Présentation du projet de règlement 2019-05.

Le directeur général présente et explique le projet de règlement 2019-05 concernant le budget 2020.

7.2.3.- Détermination d'une séance de travail sur le budget

CONSIDÉRANT que nous nous devons adopter le budget avant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre doit avoir lieu avant l'adoption du budget, afin d'en faire sa révision;

19-12-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la séance pour la vérification du budget sera le 9 décembre 2019, à 19h30 à la salle du conseil de Laverlochère;

QUE, la séance pour l'adoption du budget sera le 17 décembre 2019 à la salle du conseil d'Angliers à 19h30.

7.3.- Adoption du plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, C. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre paru dans la gazette officielle du Québec le 9 mai 2018 est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales qui ont adopté un plan de sécurité civile doivent s'assurer que les mesures prévues par celui-ci sont conformes aux dispositions du Règlement;

19-12-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le plan de mesure d'urgence effectué en collaboration avec StraTJ;

QU'une mise à jour soit faite dans les premiers mois de 2020, afin de compléter les dernières informations requises.

7.4.- Réseau routier

7.4.1- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00028787-1-85052 (08) – 2019-10-23-19;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

19-12-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.2.- Déneigement Angliers

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers possède un grand territoire à déneiger;

CONSIDÉRANT qu'il y a du déneigement à effectuer au centre communautaire et à la pump house du secteur Angliers pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des travaux de déneigement est de moins de 25 000\$;

19-12-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de donner l'entretien d'hiver de la cour avant et arrière du centre communautaire ainsi que de la pump house du secteur Angliers à Marché Léane;

QUE la tarification sera de 75\$ pour la cour avant, 125\$ pour la cour arrière et 20\$ pour la pump house pour un total de 220 \$ et ce, pour chaque déneigement effectué par l'entreprise Marché Léane.

7.4.3- Réparation et entretien du Back-Hoe 416

CONSIDÉRANT que les pneus du Back-Hoe 416 sont très usés;

CONSIDÉRANT que la pelle à besoin de réparation, afin de pouvoir ramasser la neige plus efficacement;

CONSIDÉRANT que le siège est à remplacer;

19-12-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron;

QUE les pneus soient remplacés pour un montant estimé de 2000\$ avant taxes;

QUE la pelle soit réparée pour un montant estimé de 2000\$ avant taxes;

QUE le siège soit changé ou réparé pour un montant estimé de 525\$.

7.5.- Gouvernance

7.5.1.- Calendrier des séances ordinaires 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

19-12-209

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30 :

6 janvier	4 mai	Mardi 8 septembre
3 février	1er juin	5 octobre
2 mars	6 juillet	2 novembre
6 avril	3 août	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.2.- Réception du rapport d'intervention du refuge

Présentation du rapport d'intervention du refuge.

7.5.3.- Fermeture pendant la période des fêtes

CONSIDÉRANT la période des fêtes qui approche;

CONSIDÉRANT le peu d'achalandage lors de la période des fêtes au bureau municipal;

19-12-210

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de fermer le bureau municipal du 24 décembre au 1 janvier 2020 inclusivement;

QUE toutefois, s'il survenait une urgence, les employés du bureau devront se rendre disponible.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.4.- Programme de soutien à la démarche MADA

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités qui désirent réaliser une démarche MADA (municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique des aînés ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'une politique des aînés peut guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les aînés;

CONSIDÉRANT qu'une démarche à portée collective est actuellement pilotée par la MRC de Témiscamingue et que la municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite se joindre à cette démarche en date du 2 décembre 2019;

19-12-211

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers s'engage à participer au projet collectif de politique des aînés (MADA);

D'AUTORISER le directeur général à déposer une demande au programme de soutien financier de la politique des aînés (MADA), à assurer le suivi de la demande, à signer le protocole d'entente, à intervenir avec le secrétariat aux aînés et à signer les autres documents nécessaires entourant ce dossier pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

DE NOMMER la conseillère Cindy Cotten à titre de personne responsable de la question des aînés pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les aînés, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique des aînés et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier.

8- Rapport des comités.**8.1.- Brigade incendie****8.2.- Commission familiale et MADA****8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

8.4.- Centre communautaire

Demande du comité de procéder avec le nettoyage de la cuisine de l'âge d'or le plus rapidement possible.

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

Rencontre avec les promoteurs a été effectué. Nous allons procéder en décembre à la facturation des différents services. De plus, nous analyserons en décembre les immobilisations dans leurs états financiers.

8.7.- Comité des Loisirs et Sports

8.7.1.- Parade Père Noël Angliers

CONSIDÉRANT que le Comité Loisirs et Sports d'Angliers organise la fête du Père Noël le 15 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Comité Loisirs et Sports d'Angliers souhaite organiser une parade du Père Noël le 15 décembre de 13h00 à 15h00;

CONSIDÉRANT que le Comité Loisirs et Sports d'Angliers doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Laverlochère-Angliers pour effectuer une parade sur la voie publique auprès du Ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec;

19-12-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise le Comité Loisirs et Sports d'Angliers à effectuer une parade le 15 décembre 2019 de 13h00 à 15h00.

QUE le parcours débutera du centre communautaire d'Angliers en passant par la rue de l'école centrale, de la rue des Pionniers et jusqu'au T.E. Draper.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.8.- ÉLAN

8.9.- Comité consultatif d'urbanisme

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Étant donné que chaque année, les membres du conseil doivent remplir une déclaration d'intérêt pécuniaire, le directeur général dépose les déclarations pécuniaires de tous les membres du conseil.

10.2.- Dépôt registre public des déclarations, dons et marques d'hospitalité (art 6, al.2, de la Loi sur l'éthique)

Le directeur général informe le conseil que le registre public des déclarations, dons et marques d'hospitalité est déposé et ne contient aucune information.

10.3.- Suivi rencontre Lac Robinson

Suivi du maire sur la rencontre portant sur le Lac Robinson.

10.4.- Suivi Rencontre Piscine

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier conseil de la MRC de Témiscamingue, tenu le 29 novembre 2019, il fut clairement mentionné que, pour les prochaines étapes, une municipalité ou un groupe de municipalités, se devait de prendre le leadership du présent dossier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue ne peut aller plus loin dans le dossier, n'ayant pas la compétence en termes d'infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT l'impatience des utilisateurs quant à l'évolution du dossier;

CONSIDÉRANT les attentes de la population envers le milieu municipal pour la concrétisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'importance que le milieu municipal puisse avoir l'ensemble de l'information pour faire un choix éclairé sur le présent dossier;

19-12-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens, appuyé par la conseillère Lyna Pine, et résolu unanimement

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers prenne le leadership du dossier d'une nouvelle infrastructure aquatique, à partir des étapes définies lors de la dernière réunion du comité de piscine, sans refaire les discussions de la dernière année et avec l'objectif de faire évoluer rigoureusement le dossier.

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers invitera les municipalités intéressées par la construction d'une nouvelle piscine, soit Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Eugène-de-Guigues et la ville de Ville-Marie et le comité des utilisateurs, soit Mme Diane Michaud, à travailler en collaboration avec elle, pour documenter le dossier concrètement pour une nouvelle infrastructure aquatique, par les étapes suivantes :

- Définir le modèle de piscine en fonction des besoins.
- Trouver une firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis d'une nouvelle infrastructure aquatique.
- Proposer un mode de répartition des coûts d'une nouvelle construction (RFU, par capita).
- Voir à réaliser l'étude d'un mode de gestion.
- Monter un scénario sur les frais récurrents annuels.

QUE, par la présente résolution, la municipalité de Laverlochère-Angliers a pour objectif d'outiller les municipalités sur les coûts reliés à une construction neuve et de différentes options de financement, basé sur un investissement de plus ou moins 8 M \$.

DE DEMANDER à la MRC de Témiscamingue, via le Fonds de développement des territoires, de défrayer les frais reliés à la réalisation d'une étude, des plans et devis pour une nouvelle infrastructure aquatique.

DE DEMANDER à la MRC de Témiscamingue de rendre disponible une ressource pour la production des ordres du jour, comptes-rendus et tout document découlant des travaux du présent projet.

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers s'engage à faire un état de la progression du dossier, à chaque séance du conseil de la MRC de Témiscamingue.

DE CONVOQUER les municipalités ci-mentionnées, à une première rencontre de travail et ce, avant le congé des fêtes.

DE REMERCIER la MRC de Témiscamingue pour l'animation du dossier au cours de la dernière année et d'avoir contribué à l'évolution du dossier sur le plan politique.

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Eugène-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et à la MRC de Témiscamingue.

À ce stade-ci, la municipalité indique qu'il est trop tôt pour définir l'emplacement d'une nouvelle infrastructure, son objectif étant de monter un dossier pour aider à l'ensemble des municipalités à prendre une décision éclairée. Elle proposera des scénarios acceptables pour l'ensemble des municipalités locales, tout en respectant la capacité de payer de la population.

10.5.- Politique d'inclusion et d'ouverture à la diversité

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement

- **QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers adopte la présente *Déclaration de la municipalité de Laverlochère-Angliers pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité* telle que présentée dans laquelle la municipalité de Laverlochère-Angliers se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :
 - Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
 - Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 17 décembre 2019 à 19 h 30 sous la présidence de la conseillère, Lyna Pine.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Daniel Barrette, maire;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-12-215

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du budget 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement 2019-05 a été donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 3 décembre 2019 en mentionnant l'objet et la portée de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le maire mentionne que le règlement fixe le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception et en fait le résumé;

19-12-216

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le règlement no 2019-05, intitulé « règlement no 2019-05 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

4.- Adoption Programme triennal 2020-2021-2022

ATTENDU que chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal en immobilisation;

19-12-217

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le programme triennal en immobilisation 2020-2021-2022, ci- après est adopté.

No Projet	Titre	Coût en milliers de \$			
		2020	2021	2022	Total
2020-01	Eau potable Angliers	100	100	100	300
2020-02	Achat de machinerie	150	0	0	150
2020-03	Émissaire Rue Arpin	400	400	0	800
2020-04	Développement Lac des Seize	50	50	50	150
2020-05	Développement Lac Robinson	50	100	0	150
2020-06	Construction chemin Montée Fraser	100	0	0	100
2020-07	Pressurisation aqueduc Laverlochère	0	60	0	60

Arrivé de Monsieur Daniel Barrette à 19h43.

5.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

6.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 19 h 51.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire